

ASSEMBLEE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL DE BOURGOGNE-FRANCHE- COMTE	N° du rapport : 1 - 1
	Date : lundi 15 juillet 2024

OBJET : Rapport d'activité 2023 de la Région Bourgogne-Franche-Comté

I- EXPOSE DES MOTIFS

Conformément à l'article L 4132-19 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), chaque année la Présidente rend compte au conseil régional, par un rapport spécial, de l'activité des services de la Région qu'elle préside.

Le rapport d'activité vise à donner une vision d'ensemble des actions de la collectivité territoriale, engagées ou conduites tout au long de l'année, et à mettre en perspective les nouvelles pistes de réflexion et d'intervention, empruntées par des services habitués à s'adapter au contexte, législatif et réglementaire, économique et social.

Comme chaque année, ce rapport rend compte de manière détaillée de la politique mise en œuvre par la collectivité sur le territoire bourguignon-franc-comtois, sur l'ensemble de ses champs de compétence. Il est rédigé en sept parties :

- Accompagner l'activité économique, l'emploi et la formation
- Répondre aux enjeux de l'éducation et des solidarités
- Intensifier l'engagement dans les transitions énergétiques, écologiques et numériques
- Garantir la coopération avec l'Europe, l'État, les territoires et les citoyennes et citoyens
- Communiquer autour de nos politiques publiques
- Mobiliser nos ressources humaines et notre expertise
- Le conseil économique, social et environnemental régional (CESER)

Des exemples, faits marquants et chiffres clés illustrent le rapport. Une partie est dédiée au contrat de plan Etat / Région.

Le rapport d'activité 2023 de la Région Bourgogne-Franche-Comté est joint en annexe.

II- DECISION

Après en avoir délibéré, le Conseil régional a décidé de prendre acte de la communication du rapport d'activité 2023 de la Région Bourgogne-Franche-Comté.

N° de délibération 24AP.57

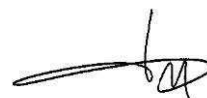
Communication non soumise au vote

Envoi Préfecture : vendredi 19 juillet 2024

Retour Préfecture : vendredi 19 juillet 2024

Accusé de réception n° 10769706

La Présidente du Conseil Régional,



Marie-Guite DUFAY

RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTÉ



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023

RÉGION BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ



LE MOT DE LA PRÉSIDENTE



Le rapport d'activité 2023 de la Région Bourgogne-Franche-Comté présente les principales réalisations de notre collectivité et permet de rendre compte de l'étendue de notre champ d'action.

L'année 2023 a été marquée par le transfert de nouvelles compétences de l'Etat à la Région : la **gestion des sites classés Natura 2000** pour protéger la biodiversité et la **gestion de mesures du Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader)**. Pour faire face aux difficultés liées à ce dernier transfert, les élu-es et les services régionaux se sont fortement mobilisés pour dialoguer avec la profession agricole, trouver des solutions pour gérer le nombre important de dossiers, recruter et former de nouveaux personnels.

Comme en 2022, l'enjeu de **l'urgence climatique et de la protection de la biodiversité** a été le fil directeur de l'action de la collectivité. L'expression des habitantes et habitants de la région a été encouragée au travers du dialogue structuré avec la jeunesse et de la convention citoyenne pour le climat et la biodiversité. La Région a créé fin 2023 le Grebe, Groupe régional d'expertise sur la biodiversité et l'environnement. Cet équivalent régional du Giec a pour rôle d'informer sur la situation, les risques et les solutions. Le projet d'éco-conditionnalité des aides aux bâtiments et

équipements a été conduit. Une trentaine de contrats « Territoires en action » ont été engagés, notamment pour accompagner l'adaptation au changement climatique.

De nouveaux schémas et plan régionaux ont été adoptés, définissant les politiques régionales des prochaines années en matière de formations et d'orientation professionnelles, de handicap, de tourisme et de loisirs. Le Schéma régional d'aménagement et de développement durable a été engagé pour prendre en compte les changements réglementaires en matière d'artificialisation des sols et pour développer les volets logistique, déchets et continuités écologiques. En matière économique, la Région a organisé une première conférence économique régionale pour mettre en œuvre le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) 2022-2028.

Dans le domaine des transports, premier poste du budget régional, une nouvelle convention TER a été signée avec la SNCF et l'ouverture à la concurrence du réseau ferroviaire régional a débuté avec le lancement de la première consultation pour l'attribution, par concession, de la ligne Bourgogne Ouest-Nivernais à l'horizon 2027.

Je citerai enfin **l'effort de la Région en matière de formation des demandeurs et demandeuses d'emploi**, avec le maintien en 2023 d'un volume important de places de formation, particulièrement pour répondre aux besoins des publics vulnérables et des entreprises, au titre de son programme régional et du Pacte régional d'investissement dans les compétences (PRIC) 2019-2023, signé avec l'Etat.

Ces exemples ne sont qu'une partie des actions menées en 2023, et je vous invite à prendre connaissance de ce document qui reflète la richesse et la diversité de notre action.

Marie-Guite Dufay

Présidente de la Région Bourgogne-Franche-Comté

LE MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES SERVICES



En 2023, l'administration a assuré ses missions dans un **contexte budgétaire incertain**, marqué par les conséquences persistantes de l'inflation et de la hausse des taux d'intérêts. Pour appréhender l'avenir sur des bases saines et solides, la collectivité a finalisé son plan pluriannuel d'investissement 2024-2030.

Deux transferts de compétences de l'Etat à la Région ont marqué la vie de l'administration régionale en 2023. Le nouveau service Natura 2000 a pu engager ses premières actions : création d'un règlement d'intervention, formation des personnels, sensibilisation des élu-es locaux. Pour assurer la nouvelle compétence en matière de gestion des aides agricoles Feader, l'organisation des services a été adaptée. Dans le cadre du transfert, la Région a reçu de l'Etat 5 600 dossiers d'aide à la modernisation des exploitations agricoles et à l'installation de nouveaux et nouvelles professionnel·les. Le transfert s'est fait dans des conditions difficiles mais l'administration s'est mobilisée.

L'attractivité constitue une priorité de la Région en tant qu'employeur. Des mesures volontaristes ont été prises en 2023 en faveur du pouvoir d'achat des agentes et des agents. Le régime indemnitaire a en particulier été amélioré, à la suite de nombreux échanges avec les représentantes et représentants

des organisations professionnelles. D'autres chantiers sont en cours pour fidéliser le personnel et attirer de nouveaux talents.

Attentive à la qualité de vie et aux conditions de travail des personnels, la Région a fait le choix de mettre en place un **baromètre social** au printemps 2023, dans un premier temps pour les services administratifs. L'enquête a révélé que 78% des répondantes et répondants sont satisfaits de la Région en tant qu'employeur. Sur les 17 thématiques évaluées, le personnel a exprimé un taux de satisfaction élevé, voire très élevé, sur 13 d'entre elles, en particulier sur les relations humaines et l'ambiance de travail, les possibilités de télétravail, le matériel et les locaux mis à disposition. Côté lycées, les responsables d'équipes ont été sensibilisés aux règles de santé et sécurité au travail et formés à la lutte contre les discriminations.

L'engagement du personnel dans la lutte contre le changement climatique, inscrit dans notre projet d'administration, s'est traduit en 2023 notamment dans l'expérimentation du **plan de sobriété énergétique** visant à réduire les consommations d'énergie des bâtiments dans lesquels travaillent les services administratifs. Ainsi, certains sont désormais fermés lors de jours de faible occupation et les agentes et agents peuvent s'installer dans d'autres bâtiments ou être en télétravail. La phase test a permis de réaliser entre 25 % à 45 % d'économies d'énergie selon les sites.

Au fil de ces pages vous découvrirez les actions phares réalisées grâce à l'engagement du personnel, au siège comme dans les antennes et les lycées.

Gilles Da Costa

Directeur Général des services

SOMMAIRE

FAITS MARQUANTS 2023	6
FONCTIONNEMENT DU CONSEIL RÉGIONAL	8
LE CONTRAT DE PLAN ÉTAT-RÉGION BOURGOGNE-FRANCHECOMTÉ 2021-2027 : DÉJÀ TROIS ANNÉES D'EXISTENCE	10
I. ACCOMPAGNER L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE, L'EMPLOI ET LA FORMATION	12
A. Activité économique	14
1. Soutenir l'activité économique et les entreprises	14
2. Appuyer les acteurs et actrices touristiques	15
3. Accompagner la profession agricole	16
4. Consolider l'économie sociale et solidaire	17
B. Promouvoir la formation professionnelle	18
1. Former les demandeurs et demandeuses d'emploi	19
2. Former les salarié·es et faciliter les transitions professionnelles	20
3. Renforcer les formations dans le secteur sanitaire et social	20
3. Renforcer les formations dans le secteur sanitaire et social	21
II. RÉPONDRE AUX ENJEUX DE L'ÉDUCATION ET DES SOLIDARITÉS	22
A. Conforter la recherche et l'enseignement supérieur	24
B. Moderniser les lycées et les engager dans la transition écologique	26
1. Gérer le patrimoine des lycées	26
2. Faire fonctionner et équiper les lycées	27
3. Développer le numérique éducatif	28
C. Adapter l'orientation et l'apprentissage aux besoins	30
D. Accompagner les actrices et acteurs culturels	32
E. Développer la pratique sportive	33
F. Encourager la citoyenneté, la vie associative et l'autonomie des jeunes	35
G. Participer au développement d'une offre de santé de proximité	36
H. Favoriser l'égalité et la diversité	37
III. INTENSIFIER L'ENGAGEMENT DANS LES TRANSITIONS ÉNERGÉTIQUE, ÉCOLOGIQUE ET NUMÉRIQUE	38
A. Mettre en œuvre le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires	40
B. Adapter les solutions de mobilité au territoire et au changement climatique	42
C. Accélérer la transition énergétique	43
D. Protéger la biodiversité, intensifier l'économie circulaire et la gestion des déchets	45
E. Soutenir la filière forêt-bois et la politique montagne	45
1. Accompagner la filière forêt-bois	45
2. Préparer l'avenir avec les professionnel·les de la montagne	46
F. Encourager la transition numérique	47
G. Développer l'attractivité régionale	48

SOMMAIRE

IV. GARANTIR LA COOPÉRATION AVEC L'EUROPE, LES TERRITOIRES ET LES CITOYENNES ET CITOYENS	50
A. Gérer les fonds européens	52
B. Favoriser un aménagement du territoire équilibré et solidaire	54
C. Poursuivre la coopération avec nos voisins et développer le rayonnement à l'international	55
D. Agir pour la démocratie participative	57
V. COMMUNIQUER AUTOUR DE NOS POLITIQUES PUBLIQUES	58
VI. MOBILISER NOS RESSOURCES HUMAINES ET NOTRE EXPERTISE	62
A. La modernisation des services régionaux	64
1. Politique de ressources humaines	64
2. Modernisation de l'action publique	65
3. Systèmes d'information	66
4. Évaluation et performance	68
B. Les services de soutien de l'action régionale	69
1. Gestion financière	69
2. Moyens généraux	71
3. Assemblées, documentation et courrier	72
4. Achats	73
5. Affaires juridiques et archives	75
VII. LE CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL RÉGIONAL (CESER)	76
GLOSSAIRE	80

FAITS MARQUANTS 2023

JANVIER



Transfert de la gestion des sites classés **Natura 2000** à la Région.

Transfert de la gestion des **Fonds européens agricoles pour le développement rural (Feader)** à la Région.



FÉVRIER

Journée de présentation du **Contrat de plan interrégional État-Régions (CPIER) du Massif central**, dont l'objectif est de financer en commun des projets pour le développement du massif.

MARS

La Région organise pour la première fois le salon d'orientation « **Explore les métiers** » à Dijon (21).

Explore les MÉTIERS
VIENS DÉCOUVRIR TON FUTUR MÉTIER

MAI

Premier **baromètre social de l'administration régionale**. Une enquête interne pour mesurer la qualité de vie et les conditions de travail du personnel des services administratifs.



JUIN

Adoption d'un **nouveau régime indemnitaire** pour le personnel de la Région afin de renforcer l'attractivité des rémunérations.

Clôture du 1^{er} cycle du **dialogue structuré jeunesse** autour de la thématique « la gestion et la préservation des ressources naturelles » : les jeunes ont débattu et fait des propositions pour enrichir les futures décisions des élu-es.

Levage de la charpente d'une tour du **château de Châteauneuf** (21), propriété de la Région, une opération spectaculaire dans le cadre de sa rénovation.

SEPTEMBRE

Lancement de **Oser BFC** : 49,5 millions d'euros financés à 100% par le Fonds européen de développement régional (Feder) pour **aider les entreprises à obtenir un emprunt à la banque**.

Livraison du nouveau site Viotte à Besançon (25). Il accueille 280 agentes et agents de la Région.

JUILLET

Lancement de la première consultation pour l'attribution, par concession, de la **ligne ferroviaire Bourgogne Ouest-Nivernais**.

Démarrage des **projets Onde** (Outil numérique de développement économique) et **Licorne** (gestion des transports scolaires).

DÉCEMBRE



Vote du **Contrat du plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles** (CPRDFOP) comprenant plusieurs volets dont le schéma régional des formations sanitaires et sociales.

La Région a adopté son **plan pluriannuel d'investissement (PPI)** pour renforcer son pilotage budgétaire et garantir un niveau d'investissement ambitieux et soutenable pour la collectivité.

Adoption du nouveau **Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs** (SRDTL).

Modifications du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (Sradet) : Zéro artificialisation nette (ZAN), logistique, déchets et continuités écologiques.

Adoption de la nouvelle **feuille de route handicap** 2023 - 2025, définissant les engagements de la Région pour l'inclusion et l'accompagnement des personnes handicapées.

Inauguration des travaux de modernisation du **Centre de ressources, d'expertise et de performance sportive (Creps)** à Dijon (21).

Renouvellement de la **convention TER** (Transports express régionaux) jusqu'en 2032 avec l'intégration du projet Rail 2027 relatif à l'ouverture à la concurrence du réseau ferroviaire.

OCTOBRE

NOVEMBRE

Lancement de la **convention citoyenne pour le climat et la biodiversité**, un panel de citoyennes et citoyens propose des pistes sur cette thématique pour nourrir les politiques publiques régionales.



FONCTIONNEMENT DU CONSEIL RÉGIONAL

2,8 millions d'habitants au 1^{er} janvier 2023 en Bourgogne-Franche-Comté.

8 départements : Côte-d'Or (21), Doubs (25), Haute-Saône (70), Jura (39), Nièvre (58), Saône-et-Loire (71), Territoire de Belfort (90), Yonne (89).

L'ASSEMBLÉE RÉGIONALE

L'assemblée régionale réunit, en Bourgogne-Franche-Comté, 100 conseillères et conseillers régionaux, émanant des huit départements qui composent la région. L'assemblée se réunit au moins une fois par trimestre pour examiner et décider des politiques régionales dans les compétences dont elle a la charge. Les membres de l'assemblée sont élus au suffrage universel pour un mandat de 6 ans.



LA PRÉSIDENTE

Élue pour la durée du mandat, jusqu'en mars 2028, la présidente dirige l'exécutif et fixe les priorités de la politique régionale. Elle préside l'assemblée plénière, conduit les débats et fait exécuter les décisions par les services administratifs. Elle est en outre responsable du budget régional.



LES COMMISSIONS THÉMATIQUES

En Bourgogne-Franche-Comté, cinq commissions thématiques examinent les dossiers instruits par les services administratifs puis élaborent les délibérations qui seront soumises au vote final de la commission permanente ou de l'assemblée plénière.

- **Commission n°1 :** finances - citoyenneté et évaluation des politiques publiques - fonds européens - contrat de plan - relations internationales et franco-suisse - ressources humaines - administration générale et communication



- **Commission n°2 :** développement économique pour l'emploi - économie sociale et solidaire - agriculture - bois - forêt - tourisme



- **Commission n°3 :** apprentissage et formation professionnelle - sanitaire et social - lycées - enseignement supérieur - recherche



- **Commission n°4 :** développement des territoires - transports - déplacements - intermodalités - écologie - énergie - santé - infrastructures numériques - montagnes - parcs



- **Commission n°5 :** culture - sport - jeunesse et vie associative - laïcité - lutte contre les discriminations - égalité femmes-hommes



15 VICE-PRÉSIDENT-ES



Les vice-président-es forment, avec la présidente, l'exécutif régional. Chaque vice-président-e a la responsabilité d'animer tout ou partie d'une compétence régionale, par délégation de la présidente.

LA COMMISSION PERMANENTE



Compte tenu du nombre important de décisions et de délibérations, l'assemblée plénière délègue une partie de ses attributions à la commission permanente, composée de 33 conseiller-es, dont la présidente et tous les vice-président-es. La commission permanente délibère sur les dossiers étudiés en commissions thématiques, notamment sur les aides régionales.

L'ADMINISTRATION RÉGIONALE

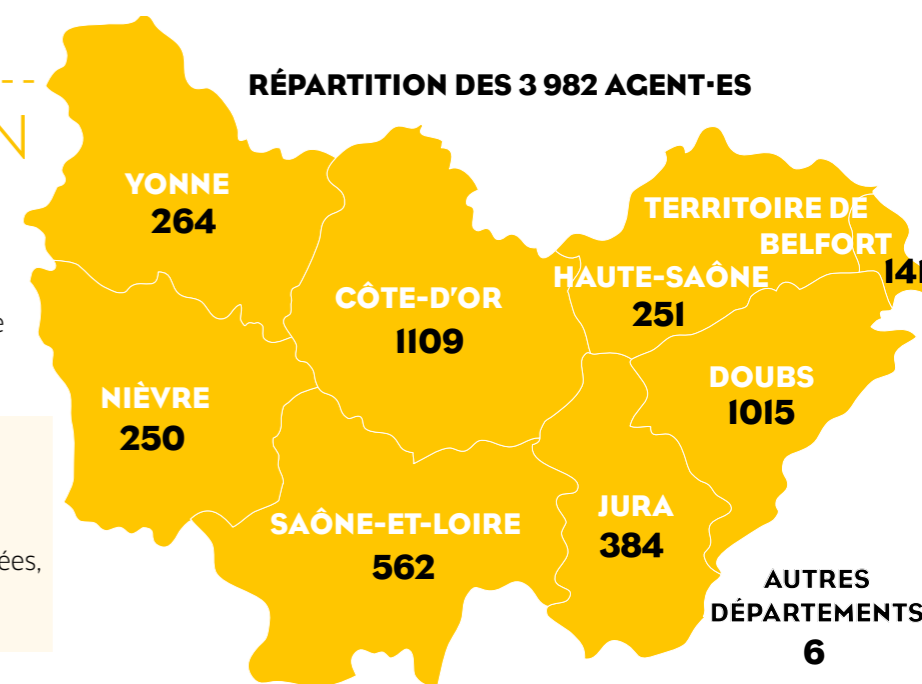
RÉPARTITION DES 3 982 AGENT-ES

3 982 agent-es permanent-es :

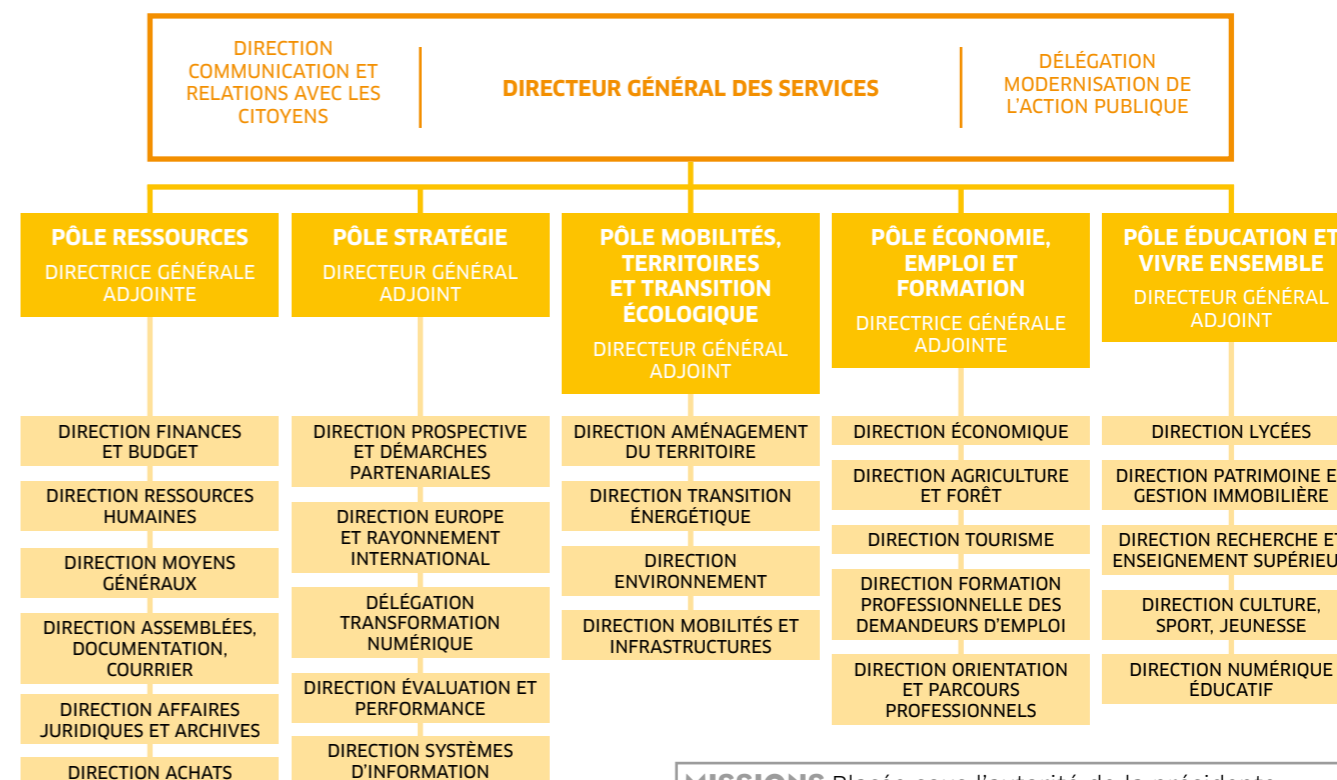
- 2 815 dans les lycées publics sur l'ensemble du territoire

- et 1 167 dans les services administratifs du siège.

- 584 à Dijon (50%)
- 458 à Besançon (39%)
- 125 ailleurs (maintenance informatique régionale dans les lycées, unités territoriales de transport, Mayence et Bruxelles)



27 directions et délégations, regroupées en cinq pôles :



MISSIONS Placée sous l'autorité de la présidente, dirigée par le directeur général des services (DGS), l'administration régionale instruit les dossiers, prépare et met en œuvre les décisions prises par les élu-es pour la collectivité, dans ses différents domaines de compétence.

LE BUDGET 2023

CRÉDITS D'INTERVENTION EN FAVEUR DES POLITIQUES RÉGIONALES (EN MILLIONS D'EUROS)



LE CONTRAT DE PLAN ETAT- RÉGION BOURGOGNE-FRANCHE- COMTÉ 2021-2027: DÉJÀ TROIS ANNÉES D'EXISTENCE

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

Signé le 23 février 2023, le Contrat de plan Etat-Région (CPER) Bourgogne-Franche-Comté 2021-2027 incarne une vision ambitieuse pour notre région. Structuré autour de trois objectifs stratégiques, il vise à dynamiser l'économie, préserver l'environnement et promouvoir l'égalité.

Il se décline en 10 thématiques :

- L'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation
- La transition écologique, énergétique et solidaire
- La culture et le patrimoine
- Le numérique
- L'emploi et la formation
- L'économie sociale et solidaire
- Le sport
- La mobilité multimodale
- L'égalité entre les femmes et les hommes
- L'aménagement territorial

L'ÉQUILIBRE FINANCIER

L'Etat et la Région contribuent à parts égales au programme pour **plus de 2,7 milliards d'euros** :

1,5 milliard d'euros

pour la partie CPER traditionnelle, dont :

679 millions d'euros
de crédits contractuels
(alloués aux 10 thématiques)

821 millions d'euros
de crédits valorisés

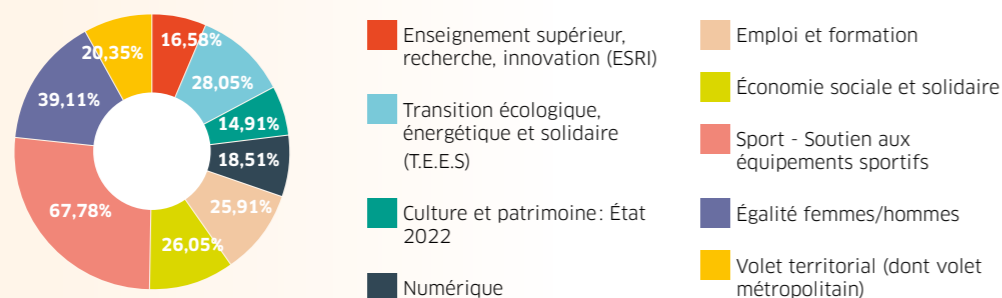
1,2 milliard d'euros

pour l'accord de relance
(crédits « relance » 2021-2022).

BILAN 2022 ET PERSPECTIVES

Le bilan qualitatif et financier de 2022 faisait état d'un taux d'engagement Etat/Région de 23% et d'un engagement de la Région de plus de 36 millions d'euros. Sur la base des premières estimations réalisées fin 2023, le montant engagé par la Région devrait doubler (montants en cours de consolidation).

TAUX D'ENGAGEMENT ÉTAT/RÉGION À FIN 2022



FOCUS SUR L'ACTIVITÉ 2023

L'année 2023 a été marquée par deux chantiers contractuels d'importance.

1. AVENANT À LA THÉMATIQUE « ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, RECHERCHE ET INNOVATION » (ESRI) EN JUIN 2023

L'avenant ESRI a permis de revisiter la liste des opérations immobilières prévues à la signature initiale du CPER. La nouvelle liste des opérations a été établie à enveloppe constante, dans un souci d'adaptation aux évolutions de contexte budgétaire. La part de l'Etat reste à 45,5 millions d'euros tandis que celle de la Région s'élève à 56 millions d'euros. Grâce à ces travaux, des financements ont été dégagés pour engager les opérations matures dont une contribution supplémentaire de 1 million d'euros pour l'Université de Franche-Comté (UFC) Besançon.

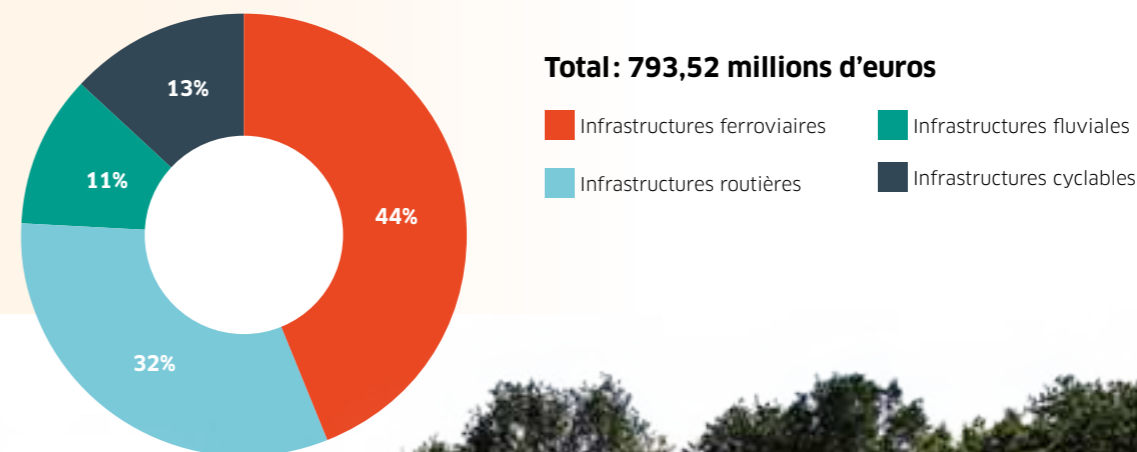
2. APPROBATION D'UN PROTOCOLE D'ACCORD SUR LE VOLET « MOBILITÉ »

Le délai de mise en œuvre des opérations « mobilité » inachevées du CPER 2015-2020 avait été prolongé de deux ans avec une couverture de crédits de la « Relance ». Pour engager les travaux sur le volet « mobilités 2023-2027 » l'Etat et la Région attendaient le mandat de négociation de « l'Etat central ». Ce dernier a été proposé aux territoires en juin 2023, avec pour mission d'établir un protocole d'accord partenarial Etat/Région à l'automne 2023. Le protocole d'accord a été voté lors de l'assemblée plénière de décembre 2023.

Le protocole « Mobilités » 2023-2027 cible 793 millions d'euros d'investissements dont 292,58 millions d'euros de l'Etat, 184,36 millions d'euros de la Région et 316,58 millions d'euros d'autres partenaires compétents tels que les Départements sur le volet routier.

Quatre grands domaines d'intervention sont identifiés : les infrastructures ferroviaires, les infrastructures routières, les infrastructures fluviales et les infrastructures cyclables.

RÉPARTITION DES OPÉRATIONS DE MOBILITÉS 2023-2027





**1. ACCOMPAGNER L'ACTIVITÉ
ÉCONOMIQUE, L'EMPLOI
ET LA FORMATION**

A. ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

I. SOUTENIR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE ET LES ENTREPRISES

ELÉMENTS DE CONTEXTE

La politique économique de la Région a été marquée par l'inflation, la croissance en fléchissement et les interrogations des entreprises au regard des enjeux de transition (Responsabilité sociétale des entreprises (RSE), transition écologique, digitalisation, etc.).

CHIFFRES CLÉS

28 projets innovants financés dans le cadre du nouveau programme France 2030 régionalisé, pour un montant de 5,9 millions d'euros.

1112 adhérent·es aux pôles de compétitivité.

536 aides allouées à de Très petites entreprises (TPE) et des structures de l'Economie sociale et solidaire (ESS) pour un montant de 16 millions d'euros.

186 dossiers d'aides aux Petites et moyennes entreprises (PME) financés pour un montant de 14 millions d'euros (dont 2,5 millions en subvention).

6 pôles de compétitivité de la filière des travaux publics ont été re-labélisés infr@2050 pour les aider dans la conception, la construction et l'exploitation bas carbone de leurs infrastructures.

10 territoires d'industrie re-labélisés pour la période 2023-2026, afin d'entrer dans une seconde phase d'actions au bénéfice de la vitalité industrielle des territoires.



LANCEMENT DU DISPOSITIF OSER BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Cette aide financière provient des fonds européens. Elle permet aux TPE et PME d'accéder plus facilement à l'emprunt bancaire pour réaliser leurs projets de création, développement et reprise ou transmission. En savoir plus: fonds européens p.52.

IMPLANTATION D'INOCEL À BELFORT (90)

Acteur majeur de la décarbonation avec sa pile à combustible forte puissance, Inocel a choisi Belfort pour l'implantation de son usine de production grand volume.

En mobilisant le fonds France 2030 régionalisé, l'implantation d'Inocel a pu être accompagnée par la Région, soit 1 million d'euros d'aide attribuée à parité avec l'Etat.

Objectif: produire dès 2024 la pile à combustible basse température la plus puissante, compacte et performante du marché mondial (300 kW), et atteindre la production de dizaine de milliers d'unités par an à horizon 2030.

SOUTIEN AU PROGRAMME CAPITALE FRENCH TECH

L'événement French Tech Night, organisé en novembre avec le soutien financier de la Région, a réuni 400 personnes.

La Région intervient en soutien au programme régional de la capitale French Tech pour que des événements soient organisés sur l'ensemble du territoire: Nord Franche-Comté, Mâcon (71), Nevers (58), en plus de Dijon (21) et Besançon (25).



BÉNÉFICES'CRÉA: SOUTIEN À LA CRÉATION ET À LA REPRISE D'ENTREPRISES

Renouvellement pour la période 2023-2026 de Bénéfices'créa, un service public d'accompagnement pour la création ou la reprise de TPE ou d'entreprises de l'économie sociale et solidaire. Il s'agit d'un accompagnement individuel, voire d'une expertise financière, pour permettre d'accéder aux outils financiers les mieux adaptés.

2. APPUYER LES ACTEURS ET ACTRICES TOURISTIQUES

ELÉMENTS DE CONTEXTE

Le Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs (SRDTL) 2017-2022 s'est achevé fin 2022. 2023 a donc été une année de transition dans l'attente de l'adoption d'un nouveau schéma. Elle a également été consacrée à l'élaboration d'un plan pluriannuel d'investissement (PPI) qui permettra d'assurer le financement des chantiers du nouveau schéma adopté par l'assemblée régionale en décembre.

CHIFFRES CLÉS

280 participantes et participants aux Rencontres régionales du tourisme sur le thème «un tourisme responsable qui cultive les identités, la nature et l'humain». L'événement s'est tenu en décembre, à Dijon (21).

522 contributions ont été enregistrées de la part des professionnel·les du tourisme dans le cadre de l'élaboration du nouveau SRDTL, s'ajoutant à huit réunions départementales et quatre ateliers thématiques.



DISPOSITIFS D'URGENCE POUR LES TPE

La Région a proposé deux dispositifs d'urgence: l'un en faveur des boulangers notamment pour répondre à l'explosion des coûts (chèque énergie) et l'autre en faveur des entrepreneuses et des entrepreneurs touchés par les émeutes de l'été.

ORGANISATION DE LA CONFÉRENCE ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

Première réunion des actrices et acteurs économiques de la région pour mettre en œuvre le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) 2022-2028. Une centaine de participant·es étaient réunis, dont des Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et l'écosystème d'accompagnement des entreprises.





ADOPTION D'UN NOUVEAU SCHÉMA RÉGIONAL DU TOURISME ET DES LOISIRS

Le SRDTL 2023-2028 repose sur «un positionnement nature» renforcé et vise «un tourisme responsable qui cultive les identités, la nature et l'humain». Il fait du tourisme responsable le fil rouge de l'action régionale. Les trois piliers du développement touristique régional sont le développement des filières stratégiques régionales, le renforcement de l'attractivité touristique et le développement de la coopération et de l'ingénierie.



ÉLABORATION D'UN ACCORD DE PARTENARIAT ETAT-RÉGION-VNF

Les voies navigables remplissent de nombreuses fonctions qui vont bien au-delà du seul usage à des fins de navigation. Conscients de leur fragilité et de leur potentiel pour les territoires irrigués, l'Etat, la Région et VNF (Voies navigables de France) ont décidé de coopérer pour accompagner le développement de la filière fluviale et gérer au mieux la ressource en eau. Ces travaux se sont déroulés jusqu'à fin 2023.

2^{ÈME} ÉDITION DU LAB'ITINÉRANCE TOURISTIQUE

Cette édition, consacrée à «l'adaptation de l'offre, des pratiques et des services», a été organisée en juin à Auxerre (89). Autour de présentations inspirantes et d'un marché aux expériences, la journée a fait la part belle aux échanges.

INAUGURATION DU NOUVEAU PARCOURS DE VISITE DU CHÂTEAU DE BUSSY-RABUTIN EN AVRIL

Situé à Bussy-le-Grand (21), ce château se distingue par la qualité de son architecture, par l'originalité de sa décoration intérieure et par son jardin à la française. Il accueille environ 30 000 visiteurs par an.

Le Centre des monuments nationaux a initié en 2019, avec le soutien de la Région, un vaste projet de renforcement de la proposition culturelle et touristique du site qui s'est achevé en 2023.

INAUGURATION DE LA CAPITAINERIE DU PORT DE PLAISANCE DE POUILLY-EN-AUXOIS (21) EN JUIN

Le port de Pouilly-en-Auxois accueille chaque année 350 bateaux de plaisance et 10 000 passagers à bord du bateau promenade «la Billebaude».

La capitainerie, avec le soutien de la Région, a fait l'objet de travaux de modernisation pour en faciliter l'usage et en faire une vitrine du territoire et de ses activités touristiques.



INAUGURATION DE LA CITÉ DES CLIMATS ET VINS DE BOURGOGNE EN JUIN

Avec le concours de la Région, ce projet est composé de trois sites œnotouristiques (Chablis (89), Beaune (21) et Mâcon (71)) qui valorisent les vins de toute la Bourgogne et qui invitent à découvrir et parcourir le vignoble. Il explique les Climats et leur inscription au patrimoine mondial de l'Unesco.

INAUGURATION DU CENTRE DE VACANCES DU DUCHEZ À NANCHEZ (39) EN JUIN

Créé en 1977, le centre de vacances accueille essentiellement des familles et des groupes. Avec le soutien de la Région, la commune de Nanchez, propriétaire de l'établissement, a entrepris un ambitieux programme de rénovation et d'extension des lieux: rénovation de 46 chambres, création d'un nouveau bâtiment avec piscine couverte, chambres supplémentaires et local de location de skis et vélos.

3. ACCOMPAGNER LA PROFESSION AGRICOLE

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

L'année 2023 a été marquée par le transfert à la Région de la gestion des Fonds européens agricoles pour le développement rural (Feader) dites non surfaciques* par l'Etat. Ce transfert s'est accompagné d'une nouvelle organisation de la direction. Composée de 3 services au 1^{er} janvier, elle a été enrichie d'un 4^{ème} service : évolution des pratiques agricoles, diversification et alimentation de proximité, installation et emploi, investissements agricoles structurants. La direction est ainsi passée de 29 postes à 84. Par ailleurs, une cellule d'appui transversale Feader a été créée pour assurer notamment les contrôles exigés par la réglementation européenne.

Le contexte difficile en interne (changement de dimension de la direction, recrutement de personnel, formations dispensées), couplé aux difficultés structurelles du monde agricole et de perception des aides de la Politique agricole commune (PAC), à l'échelle nationale voire européenne, n'ont pas facilité la mise en œuvre de ce transfert.

Les premiers appels à projets Feader, dans le cadre de la programmation 2021-2027 (innovation, transition des pratiques, modernisation et adaptation des exploitations d'élevage au dérèglement climatique, diversification) ont été lancés malgré un retard important de la livraison des outils nécessaires à l'instruction et au dépôt.

En novembre, a également eu lieu le lancement du groupement de commande Région-Etat-Ademe pour l'animation du réseau des Projets alimentaires territoriaux (PAT) et la sélection d'un prestataire (Soliance alimentaire).

* non liées à la surface agricole

CHIFFRES CLÉS

457 nouvelles demandes de Dotation jeunes agricultrices et agriculteurs (DJA) ont été instruites.

229 audits PerformanceS, conseils TransitionS et conseils Bas carbone financés pour un montant de 355 000 euros.

400 000 euros dédiés spécifiquement aux actions sanitaires (diarrhée virale des bovins, flavescence dorée).



TRANSFERT À LA RÉGION DES MESURES FEADER NON SURFACIQUES

Dans le cadre du transfert d'aides agricoles européennes, la Région a reçu et analysé environ 5600 dossiers, dont 3450 dossiers d'aide à l'investissement du Plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations (PCEA) et 2190 dossiers de Dotation jeunes agricultrices et agriculteurs (DJA).

Elle a aussi lancé les mesures issues du Plan stratégique national et mobilisé les reliquats de crédits de l'ancienne programmation des fonds européens.

APPELS À PROJETS: ACTIONS COLLECTIVES DES FILIÈRES AGRICOLES

80 projets ont été financés suite aux appels à projets sur le changement climatique, la création de valeur ajoutée, la recherche-expérimentation et la diffusion de pratiques innovantes. Cet accompagnement représente un total de 3269340 euros sur l'année.

ENRICHISSEMENT DE L'OFFRE DE CONSEILS

Les conseils individuels ont été renouvelés et développés et se nomment désormais «Conseils stratégiques». L'offre, intégrée dans le plan stratégique national, apporte une meilleure visibilité et crée un lien plus direct avec les dispositifs Feader proposés par la Région. De plus, un nouveau dispositif a été conçu pour les exploitantes et les exploitants qui s'engagent dans une démarche de certification en agriculture biologique.



NOUVELLE AIDE POUR LA DISTRIBUTION EN CIRCUITS COURTS

La Région a adopté un nouveau règlement d'intervention qui vise à encourager la mise en place et le déploiement d'outils collectifs optimisés permettant de renforcer et structurer la distribution en circuits courts des produits agricoles alimentaires en Bourgogne-Franche-Comté. Ce dispositif est complémentaire aux mesures Feader de soutien aux investissements des exploitations agricoles. Deux premiers projets ont été soutenus.



4. CONSOLIDER L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

ELÉMENTS DE CONTEXTE

L'économie sociale et solidaire (ESS) est une autre manière d'entreprendre, qui se distingue par sa gouvernance (coopératives, associations et mutuelles) ou son objet (insérer des personnes, recycler des objets, développer des projets équitables...). Les entreprises de l'économie sociale et solidaire bénéficient de tous les services de la collectivité offerts pour le soutien de l'activité économique, l'innovation et, éventuellement, de l'export.

Le rôle de la Région est de participer à la structuration d'un réseau d'actrices et d'acteurs locaux, d'accompagner et de financer des projets de l'ESS. L'année a été marquée par le renouvellement de la gestion de BénéFices'Créa (voir p.15). Un extranet a été élaboré afin de pouvoir animer ce service d'intérêt économique général (SIEG).

La Région a également été sollicitée par l'État sur des dispositifs.



5 MILLIONS D'EUROS D'AIDE À L'EMPLOI

La Région mène une politique à hauteur de 5 millions d'euros par an au bénéfice de plus d'une centaine de structures locales. Cette politique vise les Entreprises d'insertion (EI), les Entreprises de travail temporaire d'insertion (ETTI), les Associations d'aide à domicile (AAD) et les Plans locaux pour l'insertion et l'emploi (PLIE).



LA RÉGION RÉCOMPENSE SEPT PROJETS EXEMPLAIRES

Pour la 17^{ème} année consécutive, la Région a organisé un appel à projets afin de valoriser les initiatives exemplaires et/ou innovantes dans le domaine de l'économie sociale et solidaire. La remise des prix a eu lieu lors des Journées de l'économie autrement à Dijon (21) en novembre. Sept projets ont été récompensés pour un montant total de 22000 euros.

B. PROMOUVOIR LA FORMATION PROFESSIONNELLE

I. FORMER LES DEMANDEURS ET DEMANDEUSES D'EMPLOI

ELÉMENTS DE CONTEXTE

En 2023, la Région a poursuivi son effort en maintenant un volume important de places de formations au titre de son programme régional de formation (PRF) et de la dernière année de mise en œuvre du Pacte régional d'investissement dans les compétences (PRIC) 2019-2023. La Région a pleinement répondu aux attentes des publics vulnérables et aux besoins de compétences des entreprises, en adaptant au mieux son offre de formations, tout en réalisant ses objectifs annuels au titre du PRIC.

Les résultats positifs du PRIC ont été mis en exergue, d'une part, dans les travaux sur la revue des dépenses des PRIC. Une mission conjointe a été conduite par l'inspection générale des affaires sociales et l'inspection générale des finances en mai (rapport publié en juillet). Et, d'autre part, à l'occasion de la publication en 2023 des 3^e et 4^e rapports du comité scientifique national d'évaluation du PIC/PRIC.

Par ailleurs, le PRIC 2019-2023 arrivant à son terme, l'année a été rythmée par d'intenses négociations avec l'Etat pour aboutir à la conclusion d'un nouveau « pacte formation 2024-2027 », avec un apport financier prévisionnel de l'Etat de plus de 200 millions d'euros sur quatre ans.

Enfin, le contexte national a également fortement marqué l'année 2023, avec l'adoption de la loi pour le plein emploi qui s'est traduite par la transformation de Pôle Emploi en France Travail. Une évolution pour renforcer l'articulation des acteurs et actrices de l'insertion-formation-emploi, afin de permettre le retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA notamment. Cette réforme du service public de l'emploi a des impacts pour la collectivité régionale qui doit trouver sa place dans ce nouveau schéma de gouvernance.

CHIFFRES CLÉS

602 bilans «terrain» réalisés au sein des organismes de formation.

73 % des stagiaires accèdent à l'emploi au cours des six mois suivants une formation qualifiante financée par la Région.

45 % des personnes entrant dans une formation financée par la Région ont moins de 30 ans.

270 000 connexions ont été enregistrées sur les trois applications du système régional d'information de la formation professionnelle.

13 kilomètres est la distance parcourue en moyenne par un ou une stagiaire pour se rendre sur le lieu d'une formation financée par la Région.

AMPLIFICATION DES « COLORATIONS MÉTIERS » AU SEIN DU DISPOSITIF EN AMONT À LA QUALIFICATION 2.0 (DAQ)

Le DAQ 2.0 permet d'accompagner les demandeurs et demandeuses d'emploi peu ou pas qualifiés dans la construction de leur projet professionnel. Il est accessible dans toute la région via 21 plateformes et plus de 60 sites de formation.

Il est également proposé, dans les DAQ, des « colorations » sur les secteurs en tension pour faire découvrir ces métiers aux publics. Près de 5 400 entrées sur le DAQ ont été enregistrées en 2023.



LANCEMENT DU DISPOSITIF DE FORMATION LINGUISTIQUE (DFL) 2023-2026

Près de 1 500 entrées dans ce dispositif ont été enregistrées sur l'année. Renouvelé en janvier 2023, ses principes sont :

- la priorité donnée aux publics en situation d'illettrisme ou d'analphabétisme ;
- la sécurisation des publics à travers l'octroi d'une rémunération ;
- et l'intensification de la formation pour assurer la progression pédagogique.

Près de 1500 entrées dans ce dispositif ont été enregistrées en 2023.

BILAN DES PROTOCOLES INSERTION AVEC LES CONSEILS DÉPARTEMENTAUX

Les protocoles insertion-formation signés avec les huit conseils départementaux de la région se structurent autour d'un partenariat renforcé et tourné vers l'insertion et la formation des publics vulnérables (bénéficiaires du RSA). En 2023, un bilan régional des protocoles a été dressé et une démarche est en cours en vue de leur renouvellement.

CONNECTER LES INFORMATIONS POUR SIMPLIFIER LES SAISIES

En 2023, le système d'information de la formation professionnelle Athena a évolué dans le but de simplifier les saisies, de fluidifier l'information entre partenaires et de la fiabiliser en la récupérant à la source. Cela s'est traduit par l'ouverture du service d'échanges des données avec France Travail via la plateforme Agora et par l'interconnexion avec une salle des marchés pour la réalisation des achats de formation. En savoir plus : Systèmes d'information p.67.



2. FORMER LES SALARIÉ-ES ET FACILITER LES TRANSITIONS PROFESSIONNELLES

ELÉMENTS DE CONTEXTE

L'intervention régionale en faveur de la formation des entreprises et de la sécurisation des parcours des actifs et des actives a été revue en 2023 afin de la rendre plus lisible et plus souple. Cette évolution s'inscrit dans un contexte économique très instable, alors que les dispositifs exceptionnels d'accompagnement de la crise sanitaire via le levier formation ont pris fin.

CHIFFRES CLÉS

867 420 euros pour aider des entreprises de proximité et des commerces à former leurs employé-es, dans le cadre de l'Action régionale pour la formation dans les entreprises (AREFE).

Entre **600 et 700 contrats** de professionnalisation en CDI accompagnés.

1 285 personnes entrées dans une des formations-actions du programme Création reprise d'entreprise 2021-2023.

PROPOSER UN CADRE RÉNOVÉ D'INTERVENTION EN FAVEUR DE LA FORMATION DES SALARIÉ-ES

Trois règlements d'intervention distincts régissaient l'appui régional à l'effort de formation des entreprises (AREFE) au bénéfice de leurs salarié-es. Afin de rendre l'intervention régionale plus lisible et plus pertinente, il a été proposé un règlement d'intervention unique pour accompagner les porteurs et porteuses de projet, dans une logique collective. Objectifs: pallier la pénurie de main d'œuvre et les difficultés de recrutement, anticiper et accompagner les mutations économiques, technologiques, sociales et environnementales.

RENOUVELLEMENT DU MARCHÉ AVEC LES ORGANISMES DE FORMATION POUR LA CRÉATION OU REPRISSE D'ENTREPRISE

Ce marché comprend un nouveau programme de formation «Entreprendre en Bourgogne-Franche-Comté» 2024-2027. Complémentaire du programme «Bénéfices'Créa» de la Région, il permet d'accompagner des porteurs et porteuses de projet jusqu'à l'élaboration de leur business plan (acquisition de connaissances directement applicables et de compétences nécessaires à la bonne gestion et à la pérennité de l'entreprise).



ACCOMPAGNER LA RÉFORME DE LA VAE

La Validation des acquis de l'expérience (VAE) a été profondément réformée par la loi de novembre 2022. Un service public de la VAE a été créé pour orienter et accompagner les candidates et candidats les moins qualifiés notamment. Ce service est porté par un groupement d'intérêt public (dont la Région fait partie). Impliquée dans un groupe de suivi national de la réforme, piloté par Régions de France et mobilisant la Délégation générale à l'emploi et à la formation (DGEFP), la Région a pris en compte les impacts de cette réforme sur les dispositifs déployés jusque-là en région.



3. RENFORCER LES FORMATIONS DANS LE SECTEUR SANITAIRE ET SOCIAL



ELÉMENTS DE CONTEXTE

Dans le cadre de son nouveau Schéma régional des formations sanitaires et sociales (SRFSS), la Région a organisé une importante concertation. Quatre ambitions ont été identifiées collectivement:

- gouvernance et observatoire sanitaire et social ;
- attractivité des formations: informer, valoriser pour mieux orienter ;
- sécurisation des parcours et développement de l'apprentissage ;
- Innovation et expérimentation.

Ces ambitions se déclinent en 13 mesures visant à contribuer à répondre aux besoins des populations et des professionnel-les de santé et de l'intervention sociale en Bourgogne-Franche-Comté, tout en prenant en compte les enjeux d'aménagement du territoire.

CHIFFRES CLÉS

Le soutien régional aux écoles et instituts bénéficie à:

7 730 apprenant-es en formation paramédicale et de sage-femme ;

1 916 apprenant-es en formation relevant du travail social.

692 places de formation des demandeurs d'emploi financées.

2 126 bourses attribuées dans le secteur paramédical et maïeutique et **338** dans le social.



CONVENTION AVEC LE DÉPARTEMENT DES SCIENCES DE LA RÉÉDUCATION

Une convention 2023-2026 a été conclue avec l'Université de Franche-Comté, définissant les modalités organisationnelles, pédagogiques et financières liées au département des sciences de la rééducation nouvellement créé. Œuvrant dans une logique inter-filières, il regroupe les formations orthophonie, orthoptie, masso-kinésithérapie, ergothérapie et psychomotricité.

EVOLUTION DES BOURSES D'ÉTUDES SANITAIRES ET SOCIALES

La Région a modifié le règlement d'intervention concernant l'attribution sur critères sociaux des bourses sanitaires et sociales afin de correspondre à l'arrêté du 13 avril 2023 du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Les changements sont:

- une augmentation du montant de la bourse d'environ 14% ;
- les boursier-es peuvent bénéficier d'un paiement de leur 1ère mensualité par anticipation de la rentrée scolaire.

VIDÉOS PROMOTIONNELLES SOUTENUES PAR LA RÉGION

Sept films promotionnels mettant en scène des visites d'écoles et d'instituts ont été tournés en 2023 (sur 25 prévus entre 2022 et 2024), par des binômes d'étudiantes et étudiants avec des parcours diversifiés. Ce projet mené à l'initiative de la Région s'appuie sur un prestataire extérieur financé par la Région.

CONCEPTION D'UNE CARTE INTERACTIVE DES INSTITUTS ET FORMATIONS

Les vidéos précédentes ont alimenté une carte, mise en ligne sur le site internet de la Région. Celle-ci promeut les instituts et formations en démontrant la qualité des cours et des infrastructures sur l'ensemble du territoire, l'ouverture à des apprenant-es de divers horizons, ou encore l'intérêt des métiers du secteur sanitaire et social, en particulier ceux en tension.



II . RÉPONDRE AUX ENJEUX
DE L'ÉDUCATION
ET DES SOLIDARITÉS



A. CONFORTER LA RECHERCHE ET L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

ELÉMENTS DE CONTEXTE

La Région a plusieurs domaines d'actions en matière de recherche et d'enseignement supérieur :

- l'égalité des chances, à laquelle elle contribue principalement par l'attribution de bourses de mobilité internationale (en collaboration avec le Crous, l'Université Bourgogne-Franche-Comté (UBFC) et les établissements d'enseignement supérieur et de recherche) ;
- la structuration de la recherche, en soutenant notamment les Graduate schools (écoles universitaires de recherche) et des projets allant de l'idée jusqu'à la coopération inter-équipes et interdisciplinaire ;
- la meilleure connexion entre la recherche publique et les entreprises, en particulier dans les secteurs des écosystèmes microbiens et des biothérapies, en 2023 ;
- la diffusion de la Culture scientifique, technique et industrielle (CSTI), c'est-à-dire du savoir issu des laboratoires de recherche. Le projet « Science avec et pour la société », coconstruit avec l'UBFC et le Pavillon des Sciences, agit en ce sens.

PRÉMATURATION D'ACTIVITÉS DE RECHERCHE À FORT POTENTIEL D'INNOVATION POUR LE TERRITOIRE

Une démarche de détection et d'orientation de projets de recherche à fort potentiel d'innovation a permis la détection de neuf activités prometteuses. Elles ont été sélectionnées via trois comités techniques regroupant les partenaires régionaux de la recherche et de l'innovation, sur la base de critères de qualité : pertinence vis-à-vis du marché, adéquation avec la stratégie BFC et potentiel de valorisation (création d'une start-up ou transfert direct vers une entreprise régionale).

ÉVOLUTION DES FINANCEMENTS POUR L'IMMOBILIER DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Le volet immobilier de l'enseignement supérieur du CPER 2021-2027 a fait l'objet d'un avenant adopté en juin, sans modification de la somme globale allouée par l'Etat et la Région. La première évolution concerne l'opération Eco-campus dans le Nord Franche-Comté, avec un financement complémentaire pour le bâtiment énergie et la chaufferie. La seconde modification porte sur le redéploiement de crédits vers la rénovation de logements étudiants sur le campus de la Bouloie (25).

CHIFFRES CLÉS

8,2 millions d'euros engagés au bénéfice de l'UBFC au titre de la politique régionale Recherche (projets et thèses majoritairement).

2385 jeunes ont obtenu un financement pour un séjour à l'étranger (périodes d'études ou stages) pour un montant de 2,16 millions d'euros.

1116 visiteurs par mois sur la plateforme régionale www.echosciences-bfc.fr, 570 publications dans le domaine de la Culture scientifique, technique et industrielle (CSTI).

9 projets de recherche

identifiés au sein des laboratoires, avec un fort potentiel d'innovation pour le territoire, et la création potentielle de 3 start-ups issues de ces projets.

14 campus d'enseignement supérieur.



MOBILITÉ INTERNATIONALE : REFORTE DES SUPPORTS DE COMMUNICATION

La Région propose des bourses de mobilité internationale versées pour partie sur critères sociaux. Elles permettent à des étudiant-es, lycéen-nes, apprenti-es et même des jeunes en recherche d'emploi de réaliser une période d'études ou un stage à l'étranger. Après la crise sanitaire, la tendance est à la reprise. Pour conforter cette dynamique et informer un maximum de jeunes et de familles, les supports de communication de la Région ont évolué et se sont diversifiés.



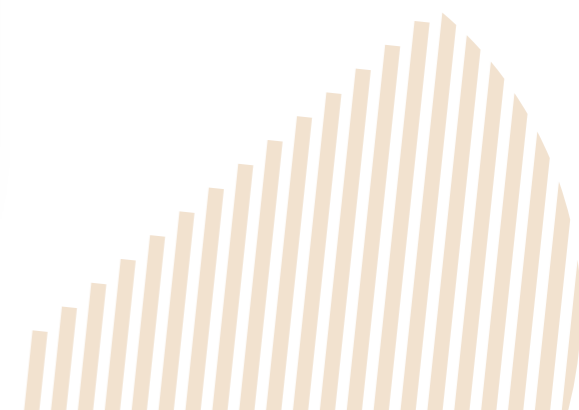
ACCOMPAGNEMENT DU VOLET RECHERCHE DES GRADUATE SCHOOLS (GS)

Favorisant le continuum formation-recherche-innovation dans des domaines d'excellence de la Bourgogne-Franche-Comté, les écoles supérieures EIPHI, Intherapi et Transbio portées par l'UBFC ont été soutenues par la Région.

Près de 6,5 millions d'euros ont été alloués pour accompagner 61 projets de recherche, dont 12 d'entre eux inter-GS.

ATELIER DE COOPÉRATION SCIENTIFIQUES-POLITIQUES

Un atelier autour d'études de cas alliant science et politique a eu lieu au conseil régional, en septembre. Une cinquantaine d'élu-es, personnels de la Région et scientifiques y ont participé. Cet événement fait partie du projet « Science avec et pour la société ».



B. MODERNISER LES LYCÉES ET LES ENGAGER DANS LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

GÉRER LE PATRIMOINE DES LYCÉES



ELÉMENTS DE CONTEXTE

La Région, en tant que propriétaire et maître d'ouvrage, doit maintenir, réparer, moderniser, rendre accessible et sécuriser son patrimoine. Le patrimoine des lycées, transféré par l'Etat aux Régions, nécessite des investissements soutenus, dans un contexte de densification des obligations réglementaires. Au regard de la baisse progressive des effectifs enregistrée ces dernières années et des prévisions d'évolution démographique à horizon 2038, il apparaît aujourd'hui surdimensionné, malgré quelques fusions et rationalisations de sites qui ont permis de diminuer le nombre de lycées sans réduire la surface utilisée. Tout en assurant la continuité et l'exécution des travaux, la Région a, en 2023, poursuivi sa réflexion sur la programmation des futurs besoins et la rationalisation du patrimoine qui est devenu un impératif, eu égard aux objectifs forts de la transition énergétique et de la recherche d'économies d'énergie mais aussi aux évolutions constatées et prévues des effectifs.

CHIFFRES CLÉS

132 millions d'euros

mandatés pour les travaux dans les lycées en 2023 (130,1 millions d'euros en investissement et 2,4 millions d'euros en fonctionnement).

129 lycées

(dont 79 sont la propriété totale de la Région et 50 sont en cours de transfert) représentant **224 sites, 1 400 bâtiments et 2,3 millions de m²** de superficie.

174 opérations de travaux de rénovation pour un montant de **624 millions d'euros** dans le cadre du Plan pluriannuel d'investissement (PPI).

22 projets de solarisation (dont 10 toitures photovoltaïques et 12 ombrières de parking ou de préau) pour **15 millions d'euros**.

11 équipes mobiles pour **270 missions** menées, **1 255 820 m² en gestion et 89 728 heures** d'intervention.

RESTRUCTURATION ET RÉHABILITATION DES LYCÉES

La Région a poursuivi son programme de restructuration et de réhabilitation de son parc immobilier scolaire avec 14 grosses opérations de travaux achevées en 2023, dont :

- l'amélioration thermique des bâtiments restauration, externat et logement au lycée Les Marcs d'Or à Dijon (21) (4,6 millions d'euros) ;
- la modernisation de la demi-pension du lycée Jules Haag à Besançon (25) (7,3 millions d'euros) ;
- et le rapatriement des ateliers au lycée Paul-Emile Victor à Champagnole (39) (7,7 millions d'euros).

DÉVELOPPEMENT DE LA SOLARISATION ET DU PHOTOVOLTAÏQUE

La stratégie de déploiement se traduit en deux axes: plan de solarisation sur les toitures et parkings et l'intégration des centrales photovoltaïques (PV) par opportunité dans les programmes de construction, rénovation globale ou partielle de toitures. En 2023, ce sont 22 opérations d'un montant de 15 millions d'euros dont 18 projets (5 toitures et 13 ombrières) et 4 grosses opérations de travaux incluant l'installation de PV en toitures ou la mise en œuvre d'ombrières photovoltaïques.

TRAVAUX DE MODERNISATION ET D'EXTENSION DU CREPS

La Région est propriétaire du Centre de ressource et d'expertise à la performance sportive (Creps). Avec le soutien financier de l'Etat, elle a investi 13,5 millions d'euros pour moderniser les équipements d'entraînement, et construit un Centre de performance et de préparation athlétique (C2PA) de 1 345 m² sur deux niveaux. Les travaux sont en cours depuis début 2022 et se poursuivent sur 2024 après la livraison, en 2023, des installations sportives nécessaires à l'identification du Creps comme base arrière des JO de Paris 2024. En savoir plus : Pratique sportive p.34.



DÉVELOPPEMENT DE LA PLATEFORME STONAL

La maintenance des bâtiments nécessite une connaissance précise de leur fonctionnement et de leur architecture. En 2023, La Région a investi dans l'achat d'une plateforme de gestion patrimoniale, Stonal, permettant la convergence progressive des anciennes bases de données patrimoniales. L'intégration des données s'est faite en 2023 et le processus de mise à jour des plans et des données fera l'objet d'un marché en 2024.

DÉVELOPPEMENT DES CHAUFFERIES BIOMASSE

La loi Transition énergétique pour la croissance verte (TECV) oblige à intégrer 38% d'énergies renouvelables dans la consommation finale de chaleur d'ici 2030. La filière Biomasse est fort développée en région et son recours permet d'être moins dépendant du gaz et ainsi de maîtriser les dépenses énergétiques tout en développant l'économie locale. Six chaufferies sur sept sites ont été construites et mises en service en 2023 pour un montant de 14 millions d'euros.



FAIRE FONCTIONNER ET ÉQUIPER LES LYCÉES

ELÉMENTS DE CONTEXTE

L'année 2023 a été marquée par l'envolée des prix de l'énergie, une forte inflation et une faible visibilité sur l'évolution de la situation. Dans ce contexte très particulier, et même inédit, la Région a apporté aux 129 lycées publics les moyens d'accueillir les quelque 85 000 élèves et l'ensemble des communautés éducatives.

CHIFFRES CLÉS

105 057 élèves inscrit·es

pour l'année scolaire 2022/2023 (en baisse de 1,76 % par rapport à la rentrée 2021).

65,5 millions d'euros

pour assurer le fonctionnement des 204 établissements publics et privés.

5,6 millions d'euros

pour soutenir le pouvoir d'achat des familles, dont 2,9 millions d'euros d'aides à la restauration et à l'hébergement.

6 millions d'euros

d'équipements pour les lycées, dont 10% consacrés aux équipements professionnels pour les agent·es des lycées.

53 dialogues de gestion

avec les lycées.



VOTE DE LA STRATÉGIE D'ORIENTATION ET DE FORMATION

En matière d'orientation et de formation professionnelle tout au long de la vie, un document récapitule la stratégie régionale 2023-2027: le Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles (CPRDFOP).

Fruit de 16 mois de travaux, le document comprends 5 engagements et 18 mesures. Il est le résultat d'une large concertation. Il intègre deux schémas associés : celui sur l'orientation tout au long de la vie et celui sur les formations sanitaires et sociales.

MAINTENIR L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE DES LYCÉES FACE À L'INFLATION DES ÉNERGIES

La dotation de fonctionnement des lycées a été réévaluée afin de tenir compte de l'évolution des dépenses énergétiques. Elle s'est élevée à 44,7 millions d'euros (18 % de plus qu'en 2022).

L'accompagnement des lycées s'est poursuivi au travers des dialogues de gestion et a permis d'appréhender les situations les plus fragiles. Ainsi, 74 établissements ont bénéficié de dotations complémentaires pour un montant total de 4 millions d'euros.

UNE JOURNÉE CONSACRÉE À LA PROMOTION DU LABEL ÉCOLYCÉE

La charte régionale Écolycée vise à faire évoluer les comportements des élèves et du personnel des lycées.

Une manifestation a lieu chaque année. En octobre, elle a été organisée par les lycées Cuvier et Louis Aragon (25). Des jeunes d'établissements voisins ont pu découvrir des idées inspirantes à dupliquer: lutte contre le gaspillage alimentaire, création de friperies, de nichoirs, etc. Au 1^{er} juillet, 108 lycées étaient inscrits dans la démarche.

DES JEUNES AUX IDÉES PLEIN LA TÊTE: CLÔTURE DE LA PREMIÈRE ANNÉE DU DISPOSITIF OSE

Le dispositif "Oser semer ses envies" (OSE) vise à soutenir des initiatives de jeunes engagé-es dans leur établissement. Au terme de la 1^{ère} année du dispositif, en mai, 15 établissements se sont retrouvés au lycée Cournot de Gray (70) pour assister à la restitution des projets.

Parmi la variété d'actions présentées, il y avait la création de vidéos de promotion de filières, d'une salle « Bien-être et cocooning » dans un internat ou encore une distribution de soupes faites maison aux personnes en situation de précarité.

L'ÉCHAPPÉE LITTÉRAIRE EN DÉAMBULATION POUR LA REMISE DES PRIX

Pour (re)donner goût à la lecture aux jeunes, la Région organise chaque année l'Échappée littéraire. Trente classes s'engagent à lire quatre romans et quatre bandes dessinées. Les jeunes rencontrent les auteur-es et élisent leurs ouvrages préférés.

En mai, les résultats ont été annoncés après une déambulation dans les ruelles de Cluny et des lectures de textes par les lycéen-nes : le roman *Soleil amer* et la BD *Waco horror* (une histoire dure qui a émue les élèves).

JOURNALISTES EN HERBE: L'HACKATHON BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ REPORTER

Plus de 200 élèves, de 8 lycées, ont participé à un hackathon dans le cadre de la semaine de la presse et des médias à l'école. Organisé en mars par la Région et l'Académie, son but était de sensibiliser aux médias et à la recherche d'informations. Les jeunes ont écrit des articles et monté un magazine sur le thème « Lutter contre les discriminations pour renforcer l'égalité », en une seule journée.



DÉVELOPPER LE NUMÉRIQUE ÉDUCATIF

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

La Région a poursuivi son action en faveur du développement du numérique éducatif en procédant:

- aux acquisitions des équipements réseaux et des matériels informatiques nécessaires en pédagogie ;
- à la mise en place de projets numériques innovants et d'expérimentations pédagogiques favorisant les usages du numérique en classe ;
- à la mise à disposition des établissements des moyens de connexion internet ;
- à la mise à disposition des établissements publics et privés des ordinateurs portables de prêt à destination des lycéennes et lycéens qui en ont le plus besoin (Ordil) ;
- au renforcement des fonctionnalités et de la prise en main par les établissements de l'Espace numérique de travail (ENT) "Eclat-BFC" ;
- à la maintenance des équipements et des infrastructures informatiques.

CHIFFRES CLÉS

3,8 millions d'euros en crédits de paiement d'investissement (CPI) pour l'acquisition et le renouvellement des équipements informatiques des lycées (micro-ordinateurs, portables, clients légers, serveurs, équipements réseaux, etc.).

7 245 ordinateurs portables affectés aux lycéennes et lycéens, dans le cadre du dispositif Ordil, au titre de l'année scolaire 2023/2024.

40 000 ordinateurs composent le parc informatique des lycées.



EXPÉRIMENTATION D'UNE DÉMARCHE « NUMÉRIQUE ÉDUCATIF RESPONSABLE »

Réalisation d'un état des lieux des actions déjà menées en termes de numérique éducatif responsable au bénéfice des lycées publics du territoire.

Élaboration d'un plan d'actions comprenant l'augmentation de la durée de vie des équipements, le reconditionnement d'ordinateurs avec des disques *Solid-State Drive* (SSD), le recours à un éco-organisme pour la gestion des déchets électriques, etc.

MISE À NIVEAU DES INFRASTRUCTURES SERVEURS

Des opérations de mise à jour des serveurs ont été entreprises afin de respecter les niveaux de service attendus au sein des établissements et de sécuriser les infrastructures informatiques.

En 2023, 108 lycées publics ont été migrés vers l'outil de gestion et de sécurisation de serveurs *Windows 2022 server*.

DÉPLOIEMENT D'UN PORTAIL CAPTIF AU SEIN DE 45 LYCÉES

Un portail captif permet aux usagers et usagers d'accéder de manière automatisée et sécurisée au réseau wifi via leur équipement personnel.

L'objectif était d'apporter un nouveau service de connexion wifi au sein des établissements scolaires qui soit facilement utilisable pour les usager-es, sécurisé, conforme aux règles d'accessibilité et maintenable par les équipes techniques.

ANALYSE DE LA SÉCURITÉ DES DONNÉES SUR L'ENT ECLAT-BFC

Lancement d'une analyse d'impact concernant la sécurisation des données à caractère personnel et la conformité au RGPD dans le cadre du projet d'espace numérique de travail "Eclat-BFC". En savoir plus : transition numérique p.47.

DÉPLOIEMENT DE LIAISONS INTERNET PLUS PERFORMANTES AU SEIN DE 36 ÉTABLISSEMENTS

Avec le développement du numérique en pédagogie et l'utilisation de services cloud ou externalisés, l'accès à Internet revêt une importance primordiale. La fibre optique déployée au sein des établissements publics présente pour caractéristique d'être très fiable et constitue un support de référence mais peut subir des coupures. Aussi, le déploiement de liaisons *Fiber To The Home* (FTTH) apporte un lien de secours en étant à la fois économiques et performantes et permet de sécuriser les liaisons fibre optique principales.



C. ADAPTER L'ORIENTATION ET L'APPRENTISSAGE AUX BESOINS

ELÉMENTS DE CONTEXTE

L'année 2023 a permis la valorisation de l'offre de service régional sur la compétence orientation et information métiers. Ainsi, la Région a lancé le site « Explore demain », amélioré les outils existants (Explor'Actions métiers, guides d'orientation, etc.), participé à des événements nationaux comme « Je filme le métier qui me plaît », mis à disposition une plateforme de stages, professionnalisé les acteurs et actrices du service public de l'orientation.

Cette année a aussi été marquée par la création d'un événement fédérateur et immersif d'information sur les métiers qui a pris appui sur les sélections régionales des Worldskills « Explore les métiers ».

Sur l'apprentissage, l'enjeu a été de maîtriser l'investissement en faveur des centres de formation d'apprentis (CFA) et de soutenir des projets contribuant à l'accès à l'apprentissage (révision du règlement d'intervention investissement, lancement d'un appel à projet apprentissage).

CHIFFRES CLÉS

7 000 personnes

accueillies lors du salon « Explore les métiers » : 25 000 m² de surface, 320 compétitrices et compétiteurs, 200 jurés, 100 personnes pour animer les ateliers de geste proposés, 16 ambassadeurs et ambassadrices des métiers.

2 900 offres sur la plateforme de recherche de stage, lancée en septembre : stages.bourgognefranchecomte.fr
2 300 personnes inscrites.

25 établissements

participants et 64 films présentés au concours « Je filme le métier qui me plaît ». 7 vidéos lauréates (1 clap d'or, 2 claps d'argent, 4 claps de bronze). La Région participe au financement de l'événement national et organise la déclinaison régionale.

600 personnes

accueillies sur le stand de la Région lors du Salon « Studyrama ». 358 guides d'orientation post-brevet et post-bac téléchargés, contre 40 par jour habituellement.



PILOTER LA RÉVISION DU CADRE STRATÉGIQUE RÉGIONAL

Le schéma prévisionnel de développement du service public régional de l'orientation tout au long de la vie (SPROTLV) a été élaboré. Il donne le cadre stratégique de la politique d'orientation pour 5 ans entre l'État, la Région et les partenaires sociaux. Cinq enjeux : créer les conditions du partenariat, garantir la qualité et la lisibilité de l'offre de service, assoir une stratégie d'information sur les métiers et les formations, mobiliser le monde économique, coordonner les interventions en direction des publics en formation initiale et les décrocheuses et décrocheurs.

GESTION PRÉVISIONNELLE DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES TERRITORIALE : RENFORCER L'ANIMATION RÉGIONALE

Dans le cadre de la feuille de route Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territoriale (GPECT) commune Région-Etat-Fonds social Européen (FSE), un programme d'animation régionale des démarches a été mis en place. L'objectif est de susciter, promouvoir et renforcer les échanges de bonnes pratiques. Ainsi ont été organisés le 3^{ème} comité de réseau sur le sujet de la professionnalisation des acteurs et actrices et la journée régionale de la GPECT.

UNE ÉQUIPE RÉGIONALE AUX COMPÉTITIONS DES MÉTIERS WORLDSKILLS

Composée de 64 jeunes âgés de 17 à 25 ans, 54 hommes et 10 femmes, l'équipe régionale des 47^{èmes} compétitions des métiers Worldskills était la plus importante de toutes les éditions, avec de nouveaux métiers représentés : construction digitale, cyber sécurité, imprimerie, solutions logicielles en entreprise, fabrication additive et production industrielle, maroquinerie, sommellerie, joaillerie, etc. Elle s'est hissée à la 9^{ème} place sur les 15 régions ayant présenté des équipes et a remporté 28 médailles (4 d'or, 1 d'argent, 3 de bronze et 20 d'excellence).



RENFORCER LA COMMUNICATION SUR L'ORIENTATION ET L'INFORMATION MÉTIERS

Une campagne de communication sur l'orientation a été mise en œuvre en mars à destination des jeunes de 13 à 20 ans majoritairement scolarisés mais aussi des décrocheuses et décrocheurs et des 30-55 ans souhaitant se réorienter ou se reconverter. Le nouveau site www.explore-demain.fr et le service public régional d'orientation (SPRO) ont été valorisés dans de nombreux médias numériques et audio, régionaux et nationaux.





D. ACCOMPAGNER LES ACTRICES ET ACTEURS CULTURELS

ELÉMENTS DE CONTEXTE

En 2023, l'enjeu principal a été de conforter La Région dans son rôle de fédérer et d'animer les réseaux d'actrices et d'acteurs du patrimoine et de la culture, en :

- pérennisant les rencontres territoriales (qui favorisent l'interconnaissance et des décisions communes) ;
- et en poursuivant un soutien affirmé à l'ensemble des actrices et acteurs du secteur.

Conformément aux préconisations sur les investissements hors compétence obligatoire de la collectivité, certains règlements d'intervention culture et patrimoine ont été abrogés en 2023.

LA FILIÈRE PATRIMOINE RÉUNIE AUTOUR DU THÈME DE LA PIERRE SÈCHE

La Région a organisé une rencontre des actrices et acteurs du patrimoine, en octobre. Les 80 participant-es ont échangé sur les leviers pour faciliter les projets de restauration, encourager la formation et favoriser le développement de la filière pierre sèche.

PUBLICATION D'AU FIL DE LA SAÔNE, HISTOIRE D'UNE RIVIÈRE NAVIGABLE

Première publication issue d'un travail collectif des agent-es du service patrimoine de la Région. Richement illustré, cet ouvrage porte sur la canalisation de la Saône au 19^{ème} siècle. Le lancement a été organisé en juin à Auxonne (21).

SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL SUR LE TERRITOIRE

Afin de mieux répondre aux demandes, un règlement d'intervention a été créé. Il regroupe l'ensemble des dispositifs dédiés aux projets d'action culturelle. Ses apports :

- l'attention portée aux publics dits « empêchés » est réaffirmée ;
- la notion de projets partenariaux est confortée ;
- les porteuses et porteurs de projets potentiels sont précisés ;
- et les projets durables sont encouragés en induisant la notion de pluriannualité.

85 projets ont ainsi été soutenus pour un montant de 590 071 euros.

CHIFFRES CLÉS

45 888 entrées au château de Châteauneuf (21), sur une période d'ouverture de 6 mois.

13 artistes ont bénéficié du soutien de la Région sur 71 dossiers reçus, dans le cadre du dispositif de soutien à la recherche et à la création.

352 000 euros pour des projets d'une grande importance patrimoniale, en territoire rural et aux ressources modestes, comme la restauration de l'église de Cuncy-les-Varzy (58), ou celle de Cromary (71). Malgré la contrainte budgétaire, des projets prioritaires labellisés Fonds incitatif et partenarial (FIP) ont pu bénéficier d'un soutien de la Région.



PRÉSENCE AU FESTIVAL D'AVIGNON (84)

Présence commune des Régions Bourgogne-Franche-Comté et Centre-Val de Loire au festival, dans le cadre d'une coopération entre Régions. Six compagnies ont eu l'opportunité de présenter leur projet à des professionnels via des lectures de textes, des extraits de mise en scène et la présentation de maquettes de scénographie.

ORGANISATION DU PRIX DU PATRIMOINE DE PROXIMITÉ

Organisée en octobre, cette remise de prix met à l'honneur les petites communes et les associations qui portent des projets de restauration du patrimoine rural non protégé. Ruages (58) a remporté le premier prix pour la restauration de l'église Notre-Dame. La Région a remis 10 000 euros, partagés entre les trois lauréats.

RESTAURATION DU CHÂTEAU DE CHÂTEAUNEUF (21)

Des travaux d'ampleur ont été conduits toute l'année au château, propriété de la Région, dont quelques moments forts :

- en juin, la restitution de la charpente de la tour de la porte, haute de 9m80 a été un moment exceptionnel dans l'histoire de l'édifice, âgé de 900 ans ;
- durant l'été, 12 jeunes bénévoles ont travaillé sur le chantier international, porté par la fédération Rempart ;
- en octobre, dans le cadre des 20 ans du partenariat entre les quatre régions (voir Europe p.56), une œuvre de land art en pierre sèche a été créée.



E. DÉVELOPPER LA PRATIQUE SPORTIVE

ELÉMENTS DE CONTEXTE

La politique régionale en matière de sport vise à apporter un soutien financier aux collectivités, aux associations et manifestations sportives ainsi qu'aux athlètes.

En 2023, la Conférence régionale des financeurs du sport (CdFS) (dont la Région fait partie) a été installée. Elle constitue l'organe de financement de projets sportifs dont les finalités doivent être conformes aux 4 ambitions validées dans le cadre du projet sportif territorial :

- améliorer la structuration et la modernisation de l'offre sportive du territoire ;
- faire rayonner les territoires à travers le sport et ses valeurs ;
- soutenir les initiatives locales en matière de sport ;
- favoriser les synergies entre les actrices et les acteurs.

Elle vise à réunir l'ensemble des organismes financeurs du sport autour de projets structurants qui nécessitent un co-financement.

Conformément aux préconisations sur les investissements « hors compétences obligatoires », la Région n'aura soutenu en 2023 que les collectivités maîtres d'ouvrage qui ont déposé leur dossier avant la fin de l'année 2022. L'aide à l'acquisition de véhicules, proposée aux associations sportives pour réduire les coûts de déplacements collectifs et l'empreinte carbone dans l'organisation des compétitions sportives, a également été suspendue en 2023.

CHIFFRES CLÉS

1,85 million d'euros

pour honorer les dossiers de soutien aux équipements sportifs déposés avant la fin 2022.

130 manifestations sportives

soutenues financièrement pour un montant de 848 500 euros,

dont **44 événements** à portée internationale pour un montant de 634 500 euros : le championnat d'Europe de BMX à Besançon (25), La Transju, le concours complet d'équitation à Saulieu (21), etc.

106 athlètes licencié-es

dans un club de la région et poursuivant simultanément leur préparation sportive et une formation (scolaire, universitaire ou professionnelle) ont bénéficié d'une aide à hauteur de 1 500 € pour les sportives et sportifs boursier-es et 500 € pour les non boursier-es, pour un montant global de 86 000 euros.

57 ligues et comités

sportifs soutenus dans le cadre des contrats d'objectifs sportifs annuels pour un montant d'1,4 millions d'euros.



SOUTIEN AUX VILLES DÉPART ET ARRIVÉE DU TOUR DE FRANCE 2023

Trois communes de Bourgogne-Franche-Comté ont accueilli le Tour de France 2023. Belfort (90) et Moirans-en-Montagne (39) ont été villes de départ et Poligny (39) ville d'arrivée. Une subvention régionale a été attribuée à ces villes. En retour, des éléments de communication de la Région étaient affichés, telles que des banderoles avec le logo Bourgogne-Franche-Comté.

ACHAT DE BILLETS POUR LES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES

4 000 billets ont été achetés auprès du Comité d'organisation des jeux olympiques et paralympiques (Cojo) de Paris 2024 afin de faire vivre cette expérience unique à des publics que la Région considère comme prioritaires.

LE CENTRE DE RESSOURCES, D'EXPERTISE ET DE PERFORMANCE SPORTIVE (CREPS) MODERNISÉ

Le CREPS, propriété de la Région, propose à Dijon (21) des technologies d'entraînement et de récupération pour les athlètes de haut niveau. En plus d'une salle de musculation, des salles d'entraînement reproduisant des conditions difficiles (50° Celsius, 3000 mètres d'altitude, etc.) ont été construites. Le bâtiment dispose également d'espaces de cryothérapie et des bains froids et chauds.

Les mises aux normes l'ont rendu accessible aux sportives et sportifs handicapés. En savoir plus : Patrimoine immobilier p.26.



F. ENCOURAGER LA CITOYENNETÉ, LA VIE ASSOCIATIVE ET L'AUTONOMIE DES JEUNES

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

La Région accorde une attention particulière à la vie associative et à la jeunesse en lui consacrant une part importante de son budget par l'exercice de ses compétences, obligatoires comme volontaristes. Elle peut s'appuyer sur un secteur associatif fort de près de 60 000 associations dont 6 500 employeuses, de 78 000 salarié-es et 550 000 bénévoles. Une des interventions majeures de la Région consiste en un soutien à la structuration régionale du réseau associatif et à la professionnalisation des structures, notamment par l'aide à la création d'emplois dits d'utilité sociale.

REMISE D'UN PRIX À L'ASSOCIATION LA MAISON DE JEANNE

France Active Franche-Comté a lancé un appel à initiative qui s'intitulait «Les Sens'ationnels». Le but était de valoriser les initiatives de structures engagées dans la transition écologique et solidaire. La Région faisait partie du jury. Elle a remis, en juin, un prix de 2 000 euros à La Maison de Jeanne, qui accueille à Belfort (90) les mamans solos dans la précarité.

En plus du prix, la Région a financé la vidéo promotionnelle réalisée pour mettre en valeur l'association et son projet.

PRÉSENTATION DE LA CARTE AVANTAGES JEUNES 2023-2024

La traditionnelle conférence de presse de lancement de la carte s'est déroulée en août au conseil régional, à Besançon (25). 3 200 avantages ont été proposés en 2023 via la carte Avantages jeunes, cofinancée par la Région, par près de 2 200 structures et partenaires. Elle fête ses 29 ans d'existence en Franche-Comté et ses 5 ans en Bourgogne.



CHIFFRES CLÉS

199 emplois ont été soutenus dans le cadre du programme d'aide à l'emploi associatif désormais emblématique depuis son lancement en 2023.

15 formations co-financées avec l'Etat, dans le cadre du Fonds régional de développement de la vie associative. Elles étaient conduites par 11 associations pour un montant de 25 500 euros.

14 projets pour l'égalité femme-homme, la citoyenneté, la lutte contre les discriminations et la laïcité ont été soutenus pour un montant total de 42 990 euros.

CO-PILOTAGE DU DIALOGUE STRUCTURÉ DE LA JEUNESSE

Le premier cycle du Dialogue structuré de la jeunesse a été clôturé en juin en salle des séances de la Région. Des jeunes ayant participé à cette édition, intitulée «Ma Région pour demain», ont rendu compte de leurs débats afin d'enrichir les travaux menés par les élu-es régionaux. 91 temps de débat ont été organisés sur plusieurs mois autour de la thématique «la gestion et la préservation des ressources naturelles». Cette méthode a pour objectif de favoriser la participation citoyenne des 15-30 ans. La démarche est co-pilotée par la Région et l'État.

G. PARTICIPER AU DÉVELOPPEMENT D'UNE OFFRE DE SANTÉ DE PROXIMITÉ

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

L'année 2023 a été marquée par la préparation de la nouvelle feuille de route santé 2024-2028. Celle-ci, validée lors de l'Assemblée plénière d'avril 2024, s'appuie sur plusieurs travaux d'évaluation et bilan réalisés en 2023 :

- l'évaluation de la politique régionale d'accessibilité aux soins (l'aménagement du territoire en santé et la télé-expertise) ;
- l'évaluation d'impact en santé ;
- l'avis régional négatif émis sur le Projet régional de santé.

La nouvelle feuille de route se nourrit également des différents cadres stratégiques validés par la Région, tels que le 4^{ème} Plan régional santé environnement (PRSE) validé en juillet 2023, et le Schéma régional des formations sanitaires et sociales validé fin 2023. Enfin, 2023 a été marquée par l'intégration d'un axe « santé » dans les contrats de territoires « Territoires en action », par la poursuite du soutien aux structures régionales (Instance régionale d'éducation et de promotion de la santé (IREPS), Pôle de gérontologie et d'innovation (PGI), etc.) et par la contribution aux réseaux « animateurs santé des territoires » et « santé environnement » avec l'Agence régionale de santé.

CHIFFRES CLÉS

31 contrats « Territoires en action » comportent un axe santé, soit un montant d'investissement estimé à 7,2 millions d'euros.

8 nouveaux contrats locaux de santé validés.

4 structures régionales d'appui soutenues par la Région : Pôle de gérontologie et d'innovation, Pôle fédératif de recherche en santé publique, IREPS et Graine pour le programme santé-environnement.

5 postes de chef-fes de clinique des universités et d'assistant-es des hôpitaux soutenus par la Région.

18 postes soutenus pour l'animation territoriale en santé, en lien avec les contrats « Territoires en action » et les contrats locaux de santé.



VALIDATION DU PLAN RÉGIONAL SANTÉ ENVIRONNEMENT ET AVIS SUR LE PROJET RÉGIONAL DE SANTÉ

La Région a validé le 4^{ème} PRSE. Ce plan, portant sur la période 2023-2027, doit permettre de mettre en œuvre des actions significatives pour agir sur les facteurs environnementaux ayant un impact sur la santé, et de mobiliser les nombreux acteurs et actrices de terrain qui agissent en santé environnement.

Concernant le Projet régional de santé, le conseil régional a rendu un avis défavorable en octobre 2023. Il s'agissait d'affirmer la nécessité de mieux prendre en compte la réalité sanitaire des territoires, de l'hôpital public, des urgences, et la crise de sens des personnels soignants.



ÉLABORATION DE LA FEUILLE DE ROUTE SANTÉ

L'élaboration d'une nouvelle feuille de route santé a été engagée sur 2023. La nouvelle version proposée pour la période 2024-2028 vise à positionner la collectivité régionale comme un acteur volontaire et reconnu de la réduction des inégalités d'accès aux soins et de la promotion de la santé sur les territoires. Outre la mise en visibilité des actions existantes, elle met également l'accent sur le déploiement d'une approche santé dans les politiques de la Région, et vise à renforcer la mobilisation de la Région en faveur d'une santé pour toutes et tous et sur tous les territoires.

CONDUITE EXPÉRIMENTALE D'UNE ÉVALUATION D'IMPACT EN SANTÉ

L'objectif d'une telle évaluation est de réaliser une première mesure de l'impact des politiques régionales sur la santé de la population. Il s'agit de déployer progressivement une approche santé dans l'ensemble des politiques de la collectivité.

H. FAVORISER L'ÉGALITÉ ET LA DIVERSITÉ

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

La lutte contre les inégalités figure parmi les 17 objectifs de développement durable définis par l'Organisation des Nations Unies (ONU), aux côtés des défis mondiaux, tels que ceux liés à la pauvreté, au climat, à la dégradation de l'environnement, à la paix ou à la justice. Toutefois, les crises mondiales (climatique, sanitaire, économique, démocratique, etc.) conduisent à l'accroissement des inégalités et des violences, notamment à l'encontre des femmes et des minorités. Afin de contribuer à un avenir meilleur et plus durable, la Région a fait de l'égalité une priorité de son plan de mandat. Aussi, les actions de la collectivité s'articulent autour de deux priorités : l'égalité de genre et l'inclusion des personnes en situation de handicap.

CHIFFRES CLÉS

98 750 exemplaires de Kolori ont été distribués dans tous les collèges, lycées, Centres d'information et d'orientation (CIO), Missions locales, réseau Info Jeunes, Maisons familiales rurales (MFR) et centres de formations de la région. Le N°1 de ce nouveau guide-poster de l'orientation était consacré à la mixité dans les formations et les métiers.

52 distributeurs de protections hygiéniques gratuites ont été installés dans les lycées afin de lutter contre la précarité menstruelle et de lever le tabou des règles (32% des lycées).

49 femmes « aides de cuisine » dans les lycées de la région ont participé le 23 octobre à une journée pour favoriser leur évolution professionnelle, notamment vers des postes à responsabilité.

87 personnels des lycées ont été sensibilisés à l'égalité entre les femmes et les hommes à l'occasion de leur journée d'accueil le 9 octobre.

FEUILLE DE ROUTE HANDICAP

En 2019, la Région avait adopté, à titre volontariste, sa première feuille de route handicap. En 2023, l'assemblée régionale a voté à l'unanimité le renouvellement de cette stratégie. Ce document est organisé autour de sept axes liés aux temps de la vie quotidienne : étudier, se former, travailler, se déplacer, faire du sport, se divertir et se connecter.



PRINTEMPS DE L'ÉGALITÉ 2023

Pour que l'égalité devienne réelle entre les femmes et les hommes, la Région a fait de l'orientation et de la mixité dans les métiers le thème de son « Printemps de l'égalité » 2023. Organisé à l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes, le 8 mars, le Printemps de l'égalité est une initiative destinée à valoriser des actions démontrant que l'égalité peut se décliner partout et dans tous les domaines, et d'inciter chacun et chacune à agir à son niveau.



LUTTE CONTRE LES VIOLENCES ET LES DISCRIMINATIONS

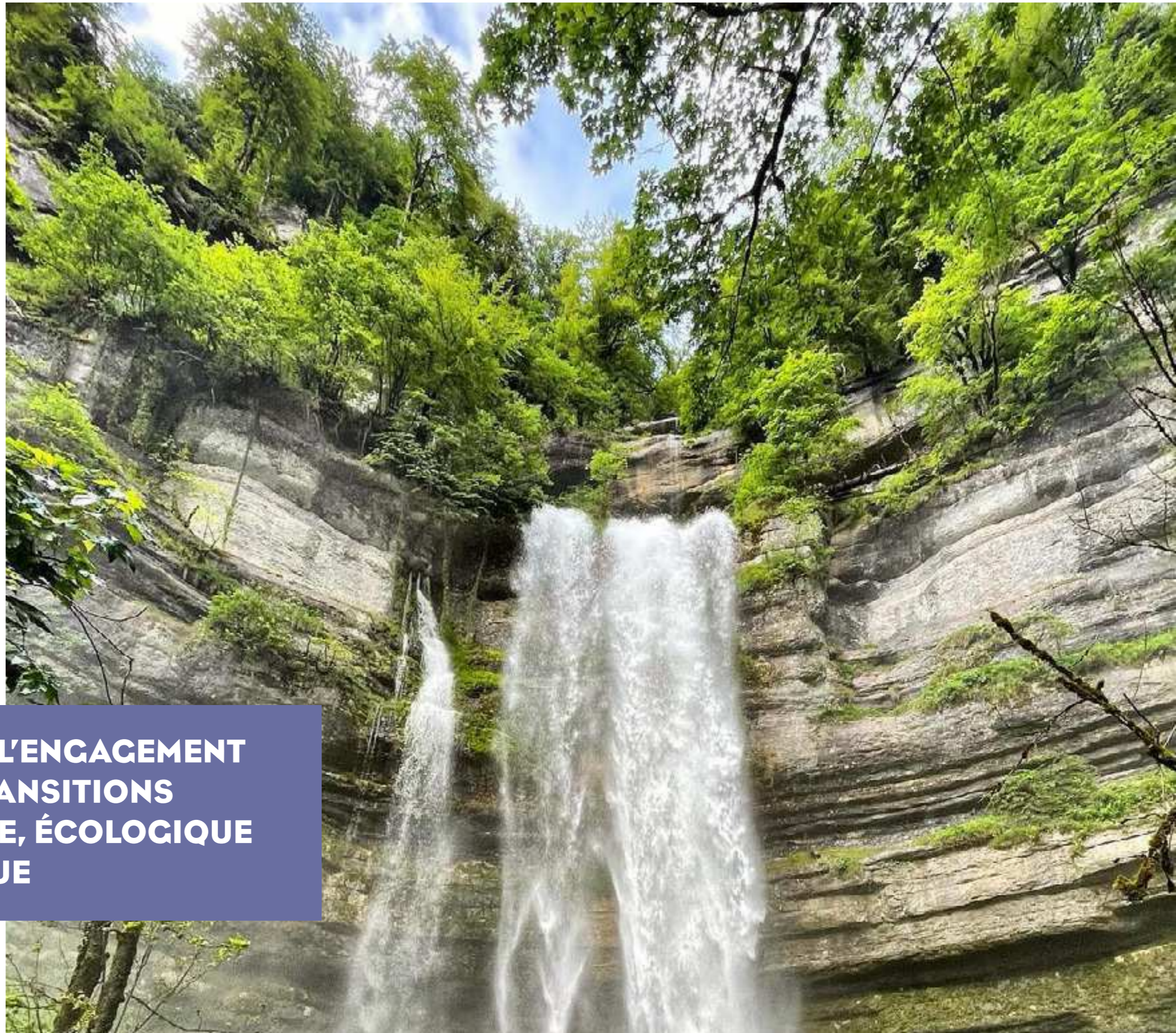
La Région a lancé son premier baromètre social interne en 2023. Les personnels des services administratifs ont pu être interrogés sur leur perception des violences et discriminations. Plus de 8 répondantes ou répondants sur 10 ont estimé que la collectivité agit efficacement contre toutes les formes de discrimination. Afin d'enrichir le diagnostic du prochain plan égalité professionnelle, les résultats du baromètre ont également permis d'analyser les écarts entre femmes et hommes sur des thèmes de l'enquête (charges familiales, télétravail, etc.).

ANIMATION DES RÉSEAUX

Deux réseaux de correspondantes et correspondants diffusent l'égalité et la diversité au sein des directions de la Région. En 2023, ils ont ainsi contribué à la feuille de route handicap 2023-2025 et au rapport annuel égalité femmes-hommes. Des rencontres trimestrielles sont organisées. Le réseau handicap a pu découvrir l'écosystème innovant « Action Philippe Streit » à Anteuil (25) et le réseau égalité femmes-hommes s'est rendu au Parlement européen à Bruxelles (Belgique) pour aborder les enjeux d'égalité.

ENGAGEMENT « LIEU SÛR POUR LES FEMMES »

Lors de l'assemblée plénière de décembre 2023, la Région s'est engagée à devenir un « lieu sûr pour les femmes » (#SafePlace4Women). Ce dispositif européen définit six mesures visant à traduire en actions concrètes le principe de tolérance zéro envers les violences faites aux femmes. La Région s'est par exemple engagée à proscrire toute publicité sexiste ou à mettre en place des programmes éducatifs de sensibilisation.



**. INTENSIFIER L'ENGAGEMENT
DANS LES TRANSITIONS
ÉNERGÉTIQUE, ÉCOLOGIQUE
ET NUMÉRIQUE**



A. METTRE EN ŒUVRE LE SCHÉMA RÉGIONAL D'AMÉNAGEMENT, DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET D'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES

ELÉMENTS DE CONTEXTE

Le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (Sraddet) est un document de planification qui, à l'échelle régionale, précise la stratégie, les objectifs et les règles fixés par la Région dans plusieurs domaines de l'aménagement du territoire. Les objectifs sont :

- l'équilibre et l'égalité des territoires et le désenclavement des territoires ruraux ;
- la gestion économe de l'espace et la lutte contre l'artificialisation des sols ;
- l'habitat ;
- l'implantation des structures de transport et de logistique ;
- l'air, la lutte contre le changement climatique, la maîtrise et la valorisation de l'énergie, le développement de l'exploitation des énergies renouvelables et de récupération ;
- la protection et la restauration de la biodiversité ;
- la prévention et la gestion des déchets.

La modification du Sraddet déjà engagée en 2022 sur le sujet du Zéro artificialisation nette (ZAN) (ainsi que sur les volets déchets et logistique) s'est poursuivie en 2023 dans un contexte politique sensible.

ATELIERS DE CONCERTATION AVEC LES PARTIES PRENANTES

La concertation, entamée en 2022, s'est poursuivie jusqu'en avril : trois ateliers ont permis à 191 participant-es de produire 81 contributions écrites. Le but était de modifier le Sraddet sur les volets artificialisation des sols, gestion des déchets et logistique.

PRÉSENTATION DU PROJET DE MODIFICATION DU SRADDET EN ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE

Le projet de modification a été présenté à l'assemblée plénière de juin. Initialement, il était prévu que le projet y soit voté, mais l'évolution législative relative au ZAN prévue en juillet 2023 a remis en cause les travaux réalisés par la Région.

INTÉGRATION DE NOUVELLES OBLIGATIONS SUR LE ZAN

Les travaux sur le ZAN ont donc repris pour intégrer les nouvelles obligations. Une réunion de concertation avec l'ensemble des actrices et acteurs concernés a eu lieu en novembre : un sondage proposant trois scénarios différents a recueilli 106 réponses. Le choix qui a obtenu le plus de voix a été retenu politiquement par la Région pour intégrer le projet de Sraddet.

MISE EN PLACE DE LA CONFÉRENCE RÉGIONALE DE GOUVERNANCE DU ZAN

En parallèle, la Région a mis en place, en décembre, une Conférence régionale de gouvernance du ZAN. C'est une instance annuelle regroupant les différents acteurs et actrices de l'aménagement du territoire à différents niveaux (Etat, départements, intercommunalités, communes), rendue obligatoire par la loi de juillet. Cette instance a pour objet de débattre de tous les sujets relatifs au ZAN.

MODIFICATION RELATIVE AUX CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES DU SRADDET

Le tribunal administratif de Dijon a décidé l'annulation partielle et différée du Sraddet car les annexes liées aux continuités écologiques devaient être retravaillées. Une nouvelle modification du Sraddet a été engagée en urgence pour faire aboutir cette modification dans les délais imposés par le tribunal administratif. Le projet a pu être présenté et débattu lors de l'assemblée plénière de décembre.

SIMPLIFICATION DE DOCUMENTS

S'agissant de l'accompagnement des territoires, les documents d'appui sur la planification et l'urbanisme local ont été rénovés afin de leur donner plus de clarté et de pédagogie.

B. ADAPTER LES SOLUTIONS DE MOBILITÉ AU TERRITOIRE ET AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

ELÉMENTS DE CONTEXTE

L'année 2023 a été marquée par des projets d'envergure pour la définition d'un service aux voyageuses et voyageurs plus efficace sur le territoire, et par une hausse des coûts de l'énergie. Les objectifs étaient de maintenir un budget maîtrisé pour la collectivité avec les renouvellements de contrats routiers et ferroviaires.

CONSTRUCTION D'UN ATELIER DE MAINTENANCE LOURDE POUR LES RAMES RÉGIOLIS MOBIGO

Cet atelier a vocation à maintenir les 24 nouveaux Régiolis six caisses commandés en 2019 pour l'axe Paris (75) - Dijon (21) - Mâcon (71) - Lyon (69), dont la livraison s'est achevée fin 2023. Le site de Perrigny (21) situé à 3 km au sud de Dijon a été retenu en raison des possibilités d'implantation et des facilités de garage. Le projet comprenait la création d'un bâtiment couvert électrifié avec deux voies traversantes et des infrastructures ferroviaires complémentaires.

TRAVAUX POUR L'ACCESSIBILITÉ DES GARES ET ARRÊTS ROUTIERS

Les gares de Besançon Viotte (25), Vesoul (70), Pontarlier (25), Decize (58) et Saint-Jean-de-Losne (21) sont dorénavant totalement accessibles aux personnes à mobilités réduites, conformément à l'agenda prévu par le Schéma directeur d'accessibilités (SDA). La Région a par ailleurs financé la phase travaux des quais de la gare de Mâcon-Ville (71) pour un montant de 21,92 millions d'euros. 30 arrêts de car du réseau routier Mobigo ont également été rendus accessibles.



CONCEPTION ET RÉALISATION D'UNE STATION DE DISTRIBUTION D'HYDROGÈNE

Afin d'alimenter en hydrogène trois rames de trains Régiolis hybrides, attendues pour 2026, la Région a voté un budget de 7 millions d'euros. Il sera dédié à la conception, la réalisation, l'exploitation et la maintenance d'une station de production et de distribution d'hydrogène à Auxerre (89). La livraison de cette station est prévue début 2026.

OUVERTURE À LA CONCURRENCE FERROVIAIRE

Le renouvellement de la convention Transports express régionaux (TER) valable jusqu'en 2032 a eu lieu en octobre. Celle-ci mentionne les dates clés du projet Rail 2027 sur l'ouverture à la concurrence des quatre lots du réseau. L'appel d'offre pour le premier lot ferroviaire (lot Bourgogne-Ouest-Nivernais) a été publié.

CHIFFRES CLÉS

Taux de réalisation du budget 2023 99,6% en fonctionnement et 85,6% en investissement.

551,72 millions d'euros de budget, en crédits de paiement, en 2023.

47,6 millions d'euros ont été affectés pour la construction d'un atelier de maintenance lourde des rames Régiolis Mobigo.

10,4 millions d'euros d'Autorisations de programme (AP) investis sur le programme « Transports collectifs et modes doux » au titre du Contrat de plan Etat-Région (CPER) 2023-2027.

890 véhicules renouvelés (transports scolaires et non-urbains), dont 92% avec une motorisation alternative au diesel (principalement biocarburants).

37 628 téléchargements de l'application Mobigo en 2023.

COORDONNER LES ACTRICES ET ACTEURS DE LA MOBILITÉ

La Région a pour rôle de favoriser et coordonner le dialogue entre les actrices et acteurs de la mobilité, afin d'améliorer l'offre existante ou concevoir des services spécifiques (transport à la demande, location de vélos, lignes de covoiturage, navettes, etc.). La région compte 35 bassins de mobilités, pour lesquels un Contrat opérationnel de mobilité (COM) devra être défini. Les trois premiers ont été adoptés en 2023 avec les bassins de l'Horloger (25), du Mâconnais (71) et du Chalonnais (71).



C. ACCÉLÉRER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

En matière de transition énergétique, la Région a formalisé les grands axes de sa politique dans une feuille de route couvrant la période 2022-2024. Conformément à la loi Climat et Résilience de 2021, la Région, avec l'Etat, a mis en place le premier Comité régional de l'énergie (CRE) en novembre. Cette instance a pour mission de débattre et rendre des avis sur tous les sujets relatifs à l'énergie ayant un impact sur le territoire. L'efficacité énergétique des bâtiments reste une priorité de la Région qui, au travers du programme Effilogis, accompagne la rénovation de l'habitat privé, du logement social et des bâtiments tertiaires publics et associatifs. Pour les maisons individuelles, la politique nationale impacte fortement et durablement le service public régional : en effet, l'Etat met en œuvre progressivement sa nouvelle politique qui remet en cause Effilogis. Le développement des énergies renouvelables (EnR) constitue aussi un des leviers majeurs pour atteindre les objectifs fixés dans le scénario Repos «Vers une Région à énergie positive et bas carbone en 2050».

CHIFFRES CLÉS

22 projets de chaufferies bois et réseaux de

chaleur aidés (en incluant l'appel à projets du Fonds européen de développement régional (Feder), qui s'est substitué aux aides régionales sur un certain nombre de dossiers).

12 études de faisabilité photovoltaïque (citoyennes ou en autoconsommation collective) aidées.

AMÉLIORER L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS

La rénovation Basse consommation et bas carbone (BBC) de 1800 logements sociaux a été soutenue et plus de 182 dossiers de demande pour des projets tertiaires ont été déposés. A noter une progression significative des projets de copropriétés aidés. Les aides directes aux particuliers se sont arrêtées en décembre, du fait d'une articulation impossible avec les nouveaux dispositifs nationaux. La Région a donc réorienté son aide et développé une offre pour les entreprises. Le réseau France Renov' qui conseille les ménages continue de bénéficier du financement de la Région et des Certificats d'économie d'énergie (CEE).

TOURISME ALTERNATIF : LA ROUTE DES POTES

La Route des Pionnières et pionniers ordinaires de la transition énergétique (POTES) a été inaugurée. Cette nouvelle offre alternative de tourisme permet de découvrir les lieux et initiatives de transition écologique portés par les POTES. L'initiative a été récompensée par un prix Territoria de Bronze dans la catégorie "démocratie implicative" ainsi que le coup de cœur de Territoires audacieux, un média dédié aux initiatives à impact positif des collectivités. Les événements sont à retrouver sur le site : routedespotes-bfc.fr.

DE NOUVEAUX SERVICES POUR ACCOMPAGNER LES PROJETS DE MÉTHANISATION

La Région Bourgogne-Franche-Comté et l'Ademe proposent deux nouveaux services à destination des porteuses et porteurs de projets autour de la méthanisation (agriculteurs et agricultrices, élu-es, etc.). Une permanence téléphonique avec un numéro unique a été créé ainsi qu'un site internet dédié : methabfc.fr.

VERS UNE RÉGION À ÉNERGIE POSITIVE ET BAS CARBONE EN 2050

La Région a construit un cycle de webinaires pour partager avec les territoires les objectifs du scénario «Vers une Région à énergie positive et bas carbone en 2050». Afin de les outiller sur la réalisation de leur trajectoire locale, un module sur la plateforme Opteer a été développé qui permet à chaque territoire de connaître la trajectoire régionale déclinée sur son périmètre.

D. PROTÉGER LA BIODIVERSITÉ, INTENSIFIER L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET LA GESTION DES DÉCHETS

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

Dans un contexte toujours prégnant de changement climatique et d'effondrement de la biodiversité, les objectifs de préservation et de restauration des milieux pour améliorer leur résilience ont été poursuivis en 2023, dans le domaine notamment :

- de la préservation des milieux aquatiques ;
- de la renaturation et de la lutte contre les îlots de chaleur ;
- pour la sauvegarde des pollinisateurs ;
- le développement du réseau des Réserves naturelles régionales (RNR).

Dans le domaine de l'économie circulaire :

- l'attention a été portée sur les déchets du Bâtiment et des travaux publics (BTP) ;
- une gouvernance régionale s'est installée ;
- les actions d'observation des déchets se sont poursuivies dans un contexte de modification de la réglementation.

Par ailleurs, l'année 2023 a vu le transfert de la compétence de gestion des sites Natura 2000 de l'Etat vers la Région avec la création d'un service de 10 personnes au sein de la direction environnement.

Enfin, la Région a poursuivi ses actions de partage des enjeux avec le grand public.

CHIFFRES CLÉS

25 structures œuvrant pour la préservation des milieux aquatiques soutenues financièrement (soit 41,7 équivalents temps-pleins).

54,8 km de haies et **175 vergers de sauvegarde** ont été replantés grâce à un accompagnement de la Région, pour 706 210 euros.

Natura 2000: organisation de rencontres avec les 44 collectivités et partenaires techniques référents pour les **118 sites régionaux**.

7 803 élèves ont bénéficié du dispositif «classes environnement» dans 37 centres pédagogiques sur la protection de l'environnement.

18 projets visant la généralisation du tri à la source des biodéchets soutenus financièrement.

RESTAURATION DES MILIEUX AQUATIQUES

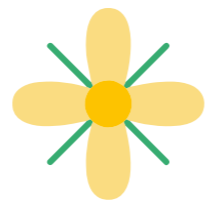
Travaux de renaturation de la Bièvre à Brazey-en-Plaine (21) sur 1 400 mètres linéaires avec le remodelage des berges pour créer des habitats et des zones humides annexes. Le montant des travaux est de 126 000 euros, soutenus à 20% par la Région.

Au total 33 projets de restauration des milieux aquatiques ont été accompagnés financièrement, dont 20 projets de diversification ou renaturation et 9 projets de mise en défens (soit un linéaire de 23,7 km de rivière).

DIX NOUVEAUX TERRITOIRES ENGAGÉS POUR LA NATURE

Treize collectivités sont Territoires engagés pour la nature (TEN) en Bourgogne-Franche-Comté dont dix nouvelles en 2023. Ce dispositif vise à mobiliser et accompagner les collectivités qui s'engagent concrètement en faveur de la biodiversité.





FORMATION « POLICE » À L'ATTENTION DES GESTIONNAIRES DE RÉSERVES NATURELLES

L'objectif de cette formation était d'avoir une bonne vision des interlocuteurs « Police de l'environnement » et une bonne compréhension de cette mission dont les gestionnaires sont chargés. 30 à 40 personnes étaient présentes chaque jour, pour cet événement co-organisé fin novembre par la Région, dans le cadre de son rôle d'animation et développement du réseau des Réserves naturelles régionales (RNR).

PRISE EN MAIN DE LA COMPÉTENCE NATURA 2000

Une première année qui a porté ses fruits: la Région est représentée dans les comités de pilotage, un nouveau règlement d'intervention a été adopté, une formation nationale sur la prise en main de la politique a été coorganisée avec l'Office Français de la biodiversité.

Les premières actions marquant l'appropriation du dispositif ont été organisées, notamment avec la réunion en novembre des élu-es locaux concernés par Natura 2000.

RÔLE DE CHEFFE DE FILE DE LA RÉGION EN MATIÈRE DE BIODIVERSITÉ

La Région a procédé au renouvellement et à l'installation du nouveau comité régional biodiversité pour un mandat de 5 ans, en novembre.

Elle a relancé le comité technique des financeurs de la biodiversité ainsi que le collectif régional biodiversité.

Un schéma de gouvernance biodiversité a été formalisé avec l'Agence régionale de la biodiversité (ARB).



E. SOUTENIR LA FILIÈRE FORÊT-BOIS ET LA POLITIQUE MONTAGNE

ACCOMPAGNER LA FILIÈRE FORÊT-BOIS

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

L'année a principalement été consacrée à la réorganisation de l'activité du service forêt bois, en lien avec l'arrivée de plus de 260 dossiers Fonds européen agricole pour le développement régional (Feader) et de 3 agent-es pour gérer les mesures concernant la desserte forestière, les voies communales et l'amélioration des peuplements.

Cette année encore, l'impact des changements climatiques sur les forêts est préoccupant (crise des résineux dans le Jura) et la problématique de défense des forêts contre les incendies (DFCI) s'est renforcée. Ce contexte a des conséquences sur l'activité: enquête de la chambre régionale des comptes sur l'adaptation de la politique régionale aux changements climatiques, nouvelle négociation pour intégrer la DFCI dans le futur appel à projet desserte 2024, annonces et dispositifs gouvernementaux à prendre en compte, etc.



CONSTRUCTION D'UNE ÉCOLE MATERNELLE DANS UN QUARTIER PRIORITAIRE DE LA VILLE DE MONTCEAULLES-MINES (71)

Ce projet, cofinancé par la Région à hauteur de 250 000 euros, vise l'exemplarité: efficacité énergétique (label E4C2) et confort d'été (conception du bâtiment et végétalisation), sobriété foncière (construction en lieu et place d'un parking), décarbonation de la construction (recours massif au biosourcé), qualité de l'air, limitation des nuisances sonores. Le bois très largement local sera majoritairement labellisé Bois des Territoires du Massif central.

SOUTIEN DE L'EXPÉRIMENTATION DE SYLV'ACCTES

La Région a accompagné Sylv'ACCTES (association à but non lucratif, reconnue organisme d'intérêt général) dans une expérimentation sur 3 territoires (les parcs naturels de Forêts, Haut-Jura et Morvan). La structure a élaboré une méthode permettant de disposer d'un espace de concertation d'échelle locale et de mobiliser des fonds publics et privés pour agir directement sur les forêts du territoire. L'aide régionale s'élève à 10 000 euros.

AIDE POUR UNE PLANTATION MÉLANGÉE À NOIRONTE (25)

Une expérimentation de plantation mélangée a été soutenue financièrement par la Région, à hauteur de 9 803 euros. Chênes sessiles et pédonculés, érables sycomores, aulnes de Corse et tulipiers de Virginie ont été plantés à Noironte. Cette expérimentation vise à tester des itinéraires et essences adaptés au changement climatique.

CHIFFRES CLÉS

40 instructions de demandes de soldes de dossiers Feader concernant la desserte et les voies communales ont été finalisées, correspondant à près d'1 million d'euros d'aides payées. 73 autres ont été démarrées avant fin décembre.

73 dossiers d'aide à la sylviculture exemplaire et 11 îlots d'avenirs soutenus, pour un total de 298 602 euros d'aides affectées.

13 constructions publiques en bois local soutenues pour un total de 1,9 million d'euros d'aides.

21 dossiers d'actions collectives pour un total de 974 658 euros d'aides.

12 dossiers d'aide aux entrepreneurs de travaux forestiers et scieries, pour un total de 483 615 euros d'aides.

ACCOMPAGNEMENT POUR L'ENTRETIEN D'UNE PLANTATION DE DOUGLAS

Un inventaire par drone a été financé dans une plantation de douglas privée à Sommant (71) en vue de l'irrégularisation de cette douglasaie de 132 hectares. L'objectif: éviter des coupes rases et optimiser la production de bois d'œuvre en laissant les plus beaux arbres poursuivre leur croissance. L'aide régionale s'élève à 2 869 euros.



ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

La politique montagne de la Région Bourgogne-Franche-Comté (BFC) est co-construite avec les comités de massif. Ce sont des instances qui ont pour but le développement, l'aménagement et la protection de la montagne. Elles sont constituées d'élu·es, de parlementaires, d'actrices et d'acteurs économiques, de représentant·es de la vie collective, de l'environnement et du développement durable.

Chaque comité décide d'une stratégie de massif, formalisée dans les Contrats de plan interrégionaux État-Régions (CPIER). La Région est donc concernée par la mise en œuvre des CPIER 2021-2027 du massif du Jura, du massif des Vosges et du Massif Central.

L'année 2023 a été consacrée en grande partie à des actions :

- de vulgarisation et d'information des porteuses et porteurs de projets ;
- de communication institutionnelle, comme les signatures officielles de contrats, auxquelles sont invités les médias (par exemple, en novembre, la signature du CPIER du massif du Jura en présence d'un ministre) ;
- ainsi qu'à la préparation et au lancement d'appels à projets.

L'année 2023 a également été marquée par la finalisation du Plan avenir montagne (PAM) : une action complémentaire à la Relance nationale qui, sur la thématique du tourisme durable, a permis de pratiquement doubler les crédits « Etat/Régions » des CPIER au profit de la filière.



LES TRANSITIONS ET LE CHANGEMENT CLIMATIQUE AU CŒUR DES POLITIQUES PUBLIQUES DE MONTAGNE

La fragilité des écosystèmes et des aménités* des territoires de montagne est au centre de la réflexion des stratégies de massif et de leurs outils contractuels : les CPIER de massif.

Ainsi, aux commissions thématiques de gouvernance multipartenariale inscrites dans la loi (par exemple celle sur les produits de la montagne) sont systématiquement ajoutées des commissions thématiques sur le changement climatique, voire des commissions très spécialisées sur la mobilité en montagne. Ces travaux sur le changement climatique sont devenus prioritaires sur tous les massifs.

* Les aménités sont les éléments naturels de l'espace représentant un attrait pour les habitant·es.

ÉVÈNEMENT DE PRÉSENTATION DU CPIER DU MASSIF CENTRAL

La journée de lancement du Contrat de plan interrégional État-Région (CPIER) du Massif Central a été organisée par la Région. En février, au cœur du Morvan, elle a permis de réunir près de 75 porteuses et porteurs de projets, le commissariat de massif du Massif Central, les services Montagne et Europe des quatre Régions partenaires.

CHIFFRES CLÉS

415 millions d'euros : c'est le montant contractuel que les Régions, l'Etat (CPIER/PAM) et l'Europe (Feder interrégional) prévoient d'investir sur les territoires des montagnes du Jura, des Vosges et du Massif Central sur la période 2021-2027.

34,8 millions d'euros : c'est l'engagement financier de la Région prévu au titre des CPIER 2021-2027 dont 16,6 millions au titre du PAM 2021-2022.

417 dossiers déposés (au 31 décembre 2023) et 20 millions d'euros de financement régional, soit 57% de l'engagement initial inscrit dans les CPIER.

28% de la superficie de la région BFC est en zone de massif, ce sont également 26% de ses communes et 18% de sa population.

ATELIER THÉMATIQUE SUR L'EAU ET LA BIODIVERSITÉ À BIBRACTE (71)

Les membres du comité du Massif Central se sont réunis dans le Morvan autour d'une thématique environnementale. L'objectif était de mettre en adéquation la politique d'intervention publique et les problématiques locales. Cet atelier a été organisé en février, par la Région.



F. ENCOURAGER LA TRANSITION NUMÉRIQUE

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

Consciente de l'impact de la transition numérique sur les organisations (entreprises, collectivités, associations, population, etc.), la Région en a fait un enjeu central en élaborant d'une part, une Stratégie de cohérence pour l'aménagement numérique (Scoran) en 2019 et, d'autre part, en adoptant sa politique publique des usages numériques (PPUN) en 2020.

Par ailleurs, maîtriser et valoriser la donnée est un point fondamental pour la collectivité afin de piloter les politiques publiques, générer des services et assurer les missions d'intérêt général en évitant les phénomènes de spoliation. Maîtriser la donnée est donc un enjeu au niveau juridique, économique et éthique. La Région pilote et finance la réalisation de DataBFC, un futur dispositif permettant de mobiliser des informations et de produire de la connaissance pour optimiser le pilotage des politiques publiques à l'échelle du territoire Bourgogne-Franche-Comté. DataBFC sera composé d'outils permettant de créer et gérer des observatoires numériques, générer des services, sur la base d'une infrastructure publique de données permettant la collecte, le partage, la mutualisation et la valorisation des informations.

Ces enjeux d'aménagement, d'usages et de données sont intimement liés à la question des infrastructures sans lesquelles tout développement numérique est impossible. Sans de lourds investissements publics, les défis technologiques à venir, comme l'intelligence artificielle ou la multiplication des objets connectés, risquent d'accentuer les déséquilibres territoriaux.

CHIFFRES CLÉS

41 lycées connectés au réseau Bourgogne-Franche-Comté Connect fin 2023.

11 webinaires « territoires intelligents et durables » ont eu lieu entre septembre et décembre (dont 3 rendez-vous sur l'intelligence artificielle) regroupant 157 participantes et participants.

Le centre régional de cybersécurité (CSIRT-BFC) a fait l'objet de **250 sollicitations** en 2023.

88,3 % c'est le taux de couverture FTTH (fibre jusqu'à la maison) de la région fin 2023.

ACCÈS À INTERNET : DE LA TECHNOLOGIE RADIO AU RÉSEAU UHD

En 2008, afin d'apporter un accès haut débit à Internet dans des zones blanches, la Région a créé un réseau avec une technologie radio, le Wimax. Réseau qui évoluera à partir de 2015 vers une offre très haut débit : RCube THD. Face à l'accélération des besoins numériques, la collectivité opte, en 2018, pour la réalisation d'une dorsale internet en fibre optique et la mise en place d'un GFU (groupement fermé d'utilisateurs). Ce réseau devient Bourgogne-Franche-Comté Connect le 1^{er} janvier 2024.



TERRITOIRES INTELLIGENTS ET DURABLES

En partenariat avec l'Agence régionale du numérique et de l'intelligence artificielle (Arnia) et la société Upciti, la Région est lauréate de l'appel à projet national Territoires intelligents et durables, avec le projet DataBFC. Il repose sur l'installation et l'utilisation de capteurs pour collecter des informations (flux routiers, fréquentation de déchetteries ou des parkings de covoiturage, etc.) afin de proposer des services innovants aux collectivités et à la population.

PROTECTION DES DONNÉES DE L'ESPACE NUMÉRIQUE DE TRAVAIL ECLAT BFC

Réalisée en collaboration avec les sept départements concernés et les autorités académiques, une Analyse d'impact sur la protection des données (AIPD) concernant l'ENT (espace numérique de travail) Eclat BFC a été menée en 2023. Cette analyse a permis de formaliser une description détaillée des traitements de données personnelles, d'évaluer les différents risques et d'établir un plan d'actions permettant de les réduire.





UNE STRATÉGIE RÉGIONALE DE LA DONNÉE ET DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

La Région a lancé un appel d'offres pour être accompagnée dans la rédaction de sa Stratégie de la donnée et de l'intelligence artificielle (SRDIA). Cette stratégie permettra de créer, au sein de la collectivité comme dans les territoires, les conditions d'une maîtrise de la donnée et de leurs usages notamment avec de l'intelligence artificielle: schéma stratégique et politique, charte d'engagement, cadre juridique, etc.

NOTRE MOULIN : UN TIERS-LIEU NUMÉRIQUE ET SOCIAL

Inauguré en septembre 2023, installé à Luzy (58) et soutenu par la Région, le tiers-lieu intergénérationnel "Notre Moulin" est ouvert à toutes les populations du territoire: jeunes, travailleurs et travailleuses, personnes en difficulté avec le numérique et seniors. On y trouve un fabLab (atelier de fabrication et de prototypage) et un espace de télétravail. Notre Moulin a reçu le label national "Fabrique de territoires".

PROGRAMMES EUROPÉENS ENABLER ET BEOPRACT

Pour donner une dimension internationale au développement des territoires intelligents, la Région s'est engagée dans des programmes européens. En 2023, la collectivité est lauréate de Enabler (*Enabling AI-driven public sector*) et Beopact (*building an ecosystem to proactively develop data-driven asset management*). Ce dernier vise à construire une démarche européenne de maintenance prédictive de différents types d'infrastructures (bâtiments, ponts, réseaux d'eau, etc.).

PRÉSENCE AU SALON DE L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE (SIMI)

Le SIMI s'est tenu en décembre à Paris (75) est enregistré 26 000 visites. La Région a organisé une conférence de presse sur son stand, co-porté avec l'Agence économique régionale (AER). L'objectif était de mettre en avant le cadre de vie offert par ses territoires comme argument pour les entreprises qui recrutent. 20 territoires de la région étaient impliqués.

DES KITS POUR METTRE EN AVANT LE TERRITOIRE

Création de 12 brochures « Ma vie en Bourgogne-Franche-Comté », avec l'AER. Ces kits de communication ont été conçus pour être un outil d'accompagnement à l'installation de nouveaux habitants et habitantes (arguments et bonnes adresses relay) à destination de chef-fes d'entreprises et des territoires.

Chaque kit met en avant un territoire et s'appuie sur des témoignages de résident-es.



COMMUNICATION VIA LE SITE DÉDIÉ À L'ATTRACTIVITÉ

17 articles ont été publiés par la Région sur le site internet attractive.bourgognefranche-comte.fr, en 2023. Les kits de communication « Ma vie en Bourgogne-Franche-Comté » ont été adaptés au format web, avec des témoignages vidéo. L'actualité de l'attractivité dans la région y a aussi été relayée.



G. DÉVELOPPER L'ATTRACTIVITÉ RÉGIONALE

ELÉMENTS DE CONTEXTE

En 2023, la Région a décidé de recentrer ses efforts sur la création d'une démarche pour renforcer son attractivité résidentielle. Proposée aux territoires lors de la Conférence territoriale de l'action publique (CTAP) de juin, elle est bâtie sur:

La prospection et qualification:

- La Région se charge de prospecter de futur-es habitant-es, en mettant en place un premier niveau de séduction et de qualification.
- L'objectif est d'attirer de nouvelles personnes souhaitant résider dans la région.

L'accompagnement individualisé:

- Les collectivités locales jouent un rôle essentiel en accompagnant individuellement les foyers candidats à une installation.
- Cette approche vise à faciliter leur intégration et à répondre à leurs besoins spécifiques.

Un partenariat expérimental:

- Basé sur le volontariat avec des territoires, il s'étend sur une période de trois ans (2024-2026).
- Une vingtaine de collectivités partenaires seront attendues en 2024 dans cette expérimentation, avec le soutien d'une assistance à maîtrise d'ouvrage spécialisée.

En parallèle, la feuille de route 2019-2023 s'est poursuivie.

COOPÉRER POUR MIEUX ATTIRER ET ACCUEILLIR

Une démarche de prospection, de promotion et d'accueil de nouveaux habitants et habitantes a été proposée en Conférence territoriale de l'action publique en juin.

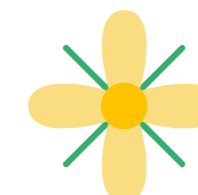
Celle-ci a été construite en concertation avec l'État, les Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et les Départements.

Elle prendra la forme d'un partenariat expérimental, pour une période de trois ans (2024/2026).

Les grands principes de cette démarche se basent sur la complémentarité des niveaux d'actions:

- la Région réalisant la prospection de futur-es habitant-es, un premier niveau de séduction et de qualification ;
- les collectivités locales œuvrant à l'accompagnement individualisé des foyers candidats à une installation.

En novembre, 28 territoires étaient volontaires.





**IV. GARANTIR LA COOPÉRATION
AVEC L'EUROPE, LES TERRITOIRES,
ET LES CITOYENNES ET CITOYENS**

A. GÉRER LES FONDS EUROPÉENS

COMPRENDRE LES FONDS EUROPÉENS

La Région a pour rôle de redistribuer les fonds alloués par l'Union Européenne, à des projets régionaux. Plusieurs types de projets peuvent prétendre à un financement.

Le **Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader)** a pour but de promouvoir la compétitivité, la durabilité et la diversification de l'agriculture des zones rurales.

Le **Fonds européen de développement régional (Feder)** sert à soutenir les projets liés à la recherche, l'innovation, la protection de la biodiversité, le développement d'entreprises, des énergies renouvelables et des outils numériques. Le Feder encourage notamment le développement durable des zones urbaines, rurales et du Massif du Jura.

Le **Fonds social européen + (FSE+)** soutient les projets liés à la formation professionnelle et l'apprentissage.

Le **programme Interreg France-Suisse**, dont la Région Bourgogne-Franche-Comté est autorité de gestion, est un programme transfrontalier qui soutient des projets impliquant a minima un partenaire français et un partenaire suisse, dans les domaines de la transition énergétique et écologique, de la recherche, des transports ou encore du tourisme et de la culture.

On parle de « programme » pour désigner le budget disponible sur une période donnée, couvrant différentes mesures thématiques. Des appels à projets sont lancés par la Région au cours desquels les porteurs et porteuses de projets font des demandes de subvention pour un programme spécifique.

LES ACTUALITÉS 2023

Au 1^{er} janvier 2023, l'Etat a transféré la gestion du Feader aux Régions. La Région est devenue l'autorité de gestion qui met en application le Plan stratégique national (PSN) 2023-2027. A partir de cette date, elle a également internalisé l'instruction des dossiers Feader non surfaciques* des programmes 2014-2022, historiquement traités par l'Etat.

**non liée à des surfaces agricoles, comme l'installation des jeunes agricultrices et agriculteurs, la modernisation des exploitations, les mesures en faveur du bocage et de l'agroforesterie, etc.*

L'année 2023 a été charnière pour les autres programmes européens gérés par la Région :

→ clôture de la programmation de la période 2014-2020: les programmes Feder-FSE de Bourgogne, Franche-Comté et Massif du Jura et le programme de coopération Interreg France-Suisse 2014-2020 ;

→ démarrage de la programmation 2021/2027 pour ces mêmes programmes.

CHIFFRES CLÉS

212 millions d'euros de financements de l'Union Européenne versés sur le territoire en 2023 :

• Feder

136 M€

60 millions d'euros pour des projets en Franche-Comté,
56 millions d'euros pour des projets en Bourgogne,
15 millions d'euros pour des projets à l'échelle de la région Bourgogne-Franche-Comté

• Feader

45,8M€

• FSE et FSE+

30M€

• Interreg

5,2M€

126 dossiers sélectionnés pour le programme Feader 2023-2027, mobilisant d'ores et déjà 8,6 millions d'euros.

5 réunions d'information organisées dans différents départements afin d'accompagner au mieux les porteurs et porteuses de projets dans l'accès aux fonds européens.

ARRIVÉE D'OSER BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ: UN OUTIL DE SOUTIEN AUX ENTREPRISES

"Oser Bourgogne-Franche-Comté" est un outil financier, mis en œuvre par la Région à travers le Fonds européen d'investissement (FEI) et plusieurs réseaux bancaires, qui permet aux très petites, petites et moyennes entreprises d'accéder plus facilement à l'emprunt bancaire pour réaliser leurs projets de création, développement et reprise ou transmission. Le fonds permettra également de renforcer les fonds propres de PME innovantes.

Doté de 49,5 millions d'euros de Feder, Oser va générer près de 400 millions d'euros de financement auprès de 1300 entreprises. Il s'agit d'une opération d'importance stratégique prévue dans le programme régional Feder-FSE+ 2021-2027.



CLÔTURE DES PROGRAMMES 2014-2020

Les dossiers FSE ont tous été soldés en 2023, les dossiers Feder et Interreg devraient l'être avant la fin du premier semestre 2024. Concrètement, les 2031 projets soutenus depuis 2014 ont permis le soutien à plus de 3 400 entreprises, la rénovation énergétique de 7 000 logements, le soutien à 11 000 hectares pour la biodiversité et la formation de 37 000 personnes.

DÉMARRAGE DES PREMIÈRES PROGRAMMATIONS 2021-2027

- 56 projets programmés sur le programme régional pour un montant de financement européen de 89 millions d'euros ;
- 11 projets programmés sur le programme de coopération Interreg pour un montant total de 8 millions d'euros et un montant de financement européen de 6 millions d'euros ;
- 126 dossiers sélectionnés pour un montant Feader de 8,6 millions d'euros.

DÉMATÉRIALISATION DES DEMANDES D'AIDES SUR LE SITE EURO-PAC

Pour la nouvelle programmation Feader, le dépôt en ligne est désormais de mise. En 2023, ce sont quatre interventions (modernisation des exploitations, aides à l'apiculture, aides aux races menacées et mesures agro-environnementales et climatiques) pour lesquelles les bénéficiaires ont pu effectuer leurs premières démarches en ligne.



LA STATION D'ÉPURATION INTERSTEP, UN PROJET FRANCO-SUISSE

Parmi la dizaine de projets sélectionnés au titre du programme Interreg France-Suisse 2021-2027, on peut souligner la programmation de 1,5 million d'euros de Feder attribués au projet Interstep. Il s'agit d'interconnecter la station d'épuration d'Ocybèle (France) et celle de Villette (Suisse), afin de traiter en commun les micropolluants présents dans les eaux en aval et actuellement rejetés dans l'Arve. L'objectif de cette gestion transfrontalière du milieu aquatique et environnemental est d'éliminer au moins 80 % de ces micropolluants et d'améliorer la qualité de l'eau et de la nappe.

CONTRACTUALISATION LEADER AVEC 22 TERRITOIRES

Le programme de Liaison entre actions de développement de l'économie rurale (Leader), intégré au PSN Feader 2023-2027, est destiné à revitaliser les zones rurales et créer des emplois. La Région a élaboré les conventions et recueilli les signatures des 22 territoires sélectionnés pour être Groupe d'action locale (GAL) Leader. En savoir plus : aménagement du territoire p.55.

B. FAVORISER UN AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ÉQUILIBRÉ ET SOLIDAIRE

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

En 2023, la mise en œuvre des politiques de cohésion territoriale a été marquée par :

- Le déploiement des dispositifs: validation des 200 conventions Centralités rurales en Région et validation de 32 contrats de territoire (sur 35) ;
- Le choix des territoires et le conventionnement, dans le cadre du programme de Liaison entre actions de développement de l'économie rurale (Leader) 2023-2027 ;
- La poursuite d'un accompagnement des territoires en proximité, notamment à travers la relance du Pôle régional d'appui aux territoires (Prat).

CHIFFRES CLÉS

91 centralités rurales déjà engagées dans un projet de revitalisation et accompagnées par la Région (jusqu'à 500 000 euros par commune).

223 actions d'animation et de formation accompagnées dans les quartiers « politique de la ville ».

55 postes d'ingénierie de développement et d'animation territoriale soutenus dans les territoires de projet.

Plus de **45 millions d'euros** de Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader) (dont 7 millions d'euros de contreparties régionales) pour financer les projets et l'ingénierie dans le cadre du programme Leader 2023-2027.

Plus de **300 dossiers** de paiement Feader territorial et Leader traités en 2023 au titre du programme 2014-22.

ACCOMPAGNEMENT DE PROXIMITÉ DES CENTRALITÉS RURALES

La Région a conventionné avec 91 villes qui se sont engagées dans une stratégie de revitalisation de leur centre-bourg pour améliorer l'offre, l'accès aux services et le cadre de vie des habitants. La Région propose également un accompagnement collectif à ces villes. En 2023, une journée régionale de partage d'expériences et de mise en réseau a ainsi été organisée en novembre à Genlis (21) et a rassemblé plus de 100 personnes.



LANCLEMENT DU NOUVEAU FONDS D'AIDE AUX PROJETS DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES

À la suite des visites de concertation organisées en 2022 dans les quartiers prioritaires, la Région a lancé son nouveau Fonds d'aide aux projets (FAP). L'objectif: mieux accompagner les actrices et les acteurs des quartiers, en finançant des actions d'animation et de formation permettant d'améliorer le cadre de vie et les trajectoires des habitant-es.

ACCOMPAGNEMENT DES TERRITOIRES EN PROXIMITÉ VIA LA RELANCE DU PÔLE RÉGIONAL D'APPUI AUX TERRITOIRES (PRAT)

Le Prat regroupe 9 réseaux thématiques pilotés par la Région autour des sujets suivants: transitions, modèles d'aménagements, Leader, ruralités, parcs naturels régionaux, santé, centralités rurales, territoires de projets, politique de la ville. Le Prat facilite l'information, le partage d'expériences, la montée en compétences et la collaboration. Il se traduit par l'organisation de journées régionales, de visites de terrain, de webinaires, etc.



ACCOMPAGNEMENT DES TERRITOIRES DE PROJETS

31 contrats « Territoires en action » ont été votés en 2023 (sur 35). L'année a été marquée par une première vague de programmation et d'engagement des dossiers. Elle permet aux territoires d'être accompagnés dans la mise en œuvre de leurs projets contribuant à l'adaptation au changement climatique, à l'attractivité des territoires, aux mobilités et à la santé. Au total, 24 premières opérations ont été soutenues pour plus de 6,8 millions d'euros.

CLÔTURE DE L'EXPÉRIMENTATION VILLAGES DU FUTUR

L'expérimentation menée depuis 2021 a permis à 9 villages d'être accompagnés pour faire émerger et mettre en œuvre des projets de manière participative, avec les habitant-es, les actrices et acteurs locaux. Elle a fait l'objet d'un bilan et d'un travail d'analyse de ses enseignements. L'expérimentation a été récompensée par un prix national Territoria d'or dans la catégorie « gouvernance ».

PARCS NATURELS RÉGIONAUX (PNR)

La Région s'est mobilisée auprès des PNR des Ballons des Vosges et du Haut Jura pour accompagner le travail de révision de charte et de renouvellement du classement, attendus pour 2027 et 2026: évaluation, diagnostic, concertation, etc. Un travail de valorisation de l'action des PNR a également été mené à travers la réalisation d'un guide pour les élu-es et une exposition photographique présentant des actions emblématiques.

LANCLEMENT DU PROGRAMME LEADER 2023-2027

22 groupes d'action locale (GAL) ont été sélectionnés par la Région et ont signé des conventions Leader. Ils bénéficieront ainsi de financements de l'Union européenne dans le cadre du programme Leader 2023-2027, pour mettre en œuvre divers projets (rénovation énergétique, aménagements d'espaces publics, mobilité douce, projets culturels et/ou touristiques).



C. POURSUIVRE LA COOPÉRATION AVEC NOS VOISINS ET DÉVELOPPER LE RAYONNEMENT À L'INTERNATIONAL

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

La politique internationale de la Région se déploie :

- en Europe, avec des projets menés dans le cadre des partenariats institutionnels (en Allemagne, Pologne et République tchèque), dans le cadre de l'espace alpin et dans le cadre de la coopération transfrontalière de l'Arc jurassien ;
- en Amérique latine à travers les échanges avec la région du Maule au Chili ;
- en Afrique australe via le partenariat avec la Province du Cap occidental ;
- en Afrique du Sud ainsi qu'en direction d'un grand nombre de pays en développement, à travers le soutien aux projets locaux de solidarité internationale.



CHIFFRES CLÉS

86 projets soutenus pour un montant total de 423 704 euros, dont:

- 163 212 euros dans le cadre des règlements d'intervention «solidarité internationale» ;
- 137 345 euros pour « solidarité internationale - eau et assainissement conjoint avec les agences de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse et Seine-Normandie ;
- 102 147 euros pour l'« Education à la citoyenneté et à la solidarité internationale » conjoint avec l'Agence française de développement ;
- 21 000 euros pour 42 tandems solidaires.

25 dossiers « Jeunes citoyens du Monde » soutenus pour 11 900 euros.

15 projets soutenus dans le cadre du règlement d'intervention « Coopération internationale » pour 178 343 euros.

13 projets franco-suisses co-financés via le fonds de soutien aux petits projets transfrontaliers animé par Arcjurassien.org pour un total de 97 000 euros.



ASSISES RÉGIONALES DE LA COOPÉRATION ET DE LA SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

La Région a organisé en décembre 2023, les assises régionales de la coopération et de la solidarité internationale dédiées à « la coopération internationale pour aller vers des modes de production et consommation plus responsables dans le domaine de l'agriculture », avec pour grand témoin Nicolas Bricas, chercheur au Cirad (Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement) et titulaire de la Chaire Unesco Alimentations du Monde.

20^{ÈME} ANNIVERSAIRE DE LA CONVENTION QUADRIpartite

Accueil de délégations conduites par les président-es et vice-président-es de la Région Bourgogne-Franche-Comté, du Land de Rhénanie-Palatinat (Allemagne), de la Région de Bohême centrale (République tchèque) et de la Voïvodie d'Opole (Pologne).

La Région s'est chargée du pilotage institutionnel de la délégation, de la valorisation de projets et de la mobilisation d'actrices et d'acteurs engagés. Une déclaration commune sur la démocratie et les valeurs européennes a été signée.

EXPLORATION D'UN PARTENARIAT AVEC L'OBlast DE VINNYTSIA

Déplacement du vice-président en charge de l'international à Vinnytsia (Ukraine) en juillet. Un soutien financier de 100 000 euros a été accordé à l'organisation non-gouvernementale Acted pour des actions mises en place dans l'Oblast de Vinnytsia: construction d'une garderie, formation de gestionnaires locaux en charge des sujets énergétiques et achats de petits équipements énergétiques.



FINALE DU CONCOURS « PITCH YOUR PROJECT »

Cet événement a eu lieu à Strasbourg (67) en présence de députés européens et a permis l'organisation de deux tables rondes sur l'année européenne des compétences et sur la participation citoyenne des jeunes. Trois projets ont reçu les prix respectifs de 5 000, 3 000 et 2 000 euros. Une équipe de Supmicrotech, école d'ingénieurs bisontine (25) a remporté le troisième prix.

MISSION TRANSITION ÉNERGÉTIQUE EN RHÉNANIE-PALATINAT

Organisation d'une mission en octobre 2023, dans le cadre des échanges sur la transition énergétique avec la Rhénanie-Palatinat (Allemagne), sur le thème des stratégies locales de transition énergétique et de participation citoyenne. La délégation comprenait des élu-es et technicien-nés de sept Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) de la région.

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE COOPÉRATION AVEC LA RÉGION DU MAULE

A l'occasion d'une mission institutionnelle au Chili, la Région, accompagnée du lycée agricole de Fontaines (71) et du centre de formation agricole de Beaune (21), a signé une nouvelle convention de coopération avec la Région du Maule (Chili). Les axes ciblés sont la formation professionnelle agricole, la santé (lutte contre le cancer), l'adaptation au changement climatique, l'économie et la culture.

JOURNÉE FRANCO-SUISSE SUR LA FORÊT

Organisation en novembre d'une journée technique sur le thème de la forêt de l'Arc jurassien franco-suisse face au changement climatique, à Bois-d'Amont (39). Organisée par Arcjurassien.org, cette rencontre a réuni une centaine de participant-es le matin pour les interventions des principaux organismes forestiers français et suisses, et 70 l'après-midi pour les ateliers collaboratifs destinés à imaginer les futures coopérations transfrontalières dans le domaine de la gestion forestière.

D. AGIR POUR LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE



ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

Inscrits dans la déclaration d'urgence votée par les élu-es de la Région en décembre 2021, la Convention citoyenne pour le climat et la biodiversité et le Grebe-Climat (groupement régional des experts de la biodiversité et de l'environnement) ont été lancés en 2023.

CHIFFRES CLÉS

36 citoyennes et citoyens ont été tirés au sort pour participer à la Convention citoyenne pour le climat et la biodiversité.

26 agent-es de la collectivité et acteurs et actrices de la région sont mobilisés pour échanger et approfondir le dialogue lors des sessions de la Convention citoyenne.

5 sessions de 2 jours structurent la Convention citoyenne pour le climat et la biodiversité.



LANCEMENT DE LA CONVENTION CITOYENNE POUR LE CLIMAT ET LA BIODIVERSITÉ

La Convention citoyenne pour le climat et la biodiversité s'est structurée lors d'une phase de préfiguration durant l'année 2023. Elle a été officiellement lancée les 24 et 25 novembre. Le mandat confié à ces membres est d'imaginer des modes de vie robustes et désirables pour habiter en Bourgogne-Franche-Comté et faire face au réchauffement climatique et à l'érosion de la biodiversité.

CRÉATION DU GREBE-CLIMAT

Le Grebe-Climat a pour objectifs d'approfondir et comprendre les phénomènes en cours, de se projeter à plus ou moins long terme, de partager et diffuser les connaissances, d'acculturer les citoyennes et citoyens de la Convention pour le climat, d'appuyer et éclairer la décision publique sur les marges d'action et d'affirmer la place de la recherche scientifique dans le débat public local.

Il est composé de 17 chercheurs et chercheuses de la région et présidé par Bruno David (ancien président du Muséum national d'histoire naturelle).

**V. COMMUNIQUER AUTOUR
DE NOS POLITIQUES
PUBLIQUES**



ELÉMENTS DE CONTEXTE

En 2023, la Région a déployé sa stratégie de communication externe avec la mise en place de campagnes de grande ampleur, le renforcement de la visibilité sur ses investissements et des campagnes de mise en valeur de ses compétences.

CHIFFRES CLÉS

1,4 million de personnes

touchées par le média radio pour la campagne sur le développement économique.

18 femmes mises à l'honneur sur le site de Viotte, appartenant à la Région.

1,25 million de visites sur le site Internet de la Région.

3,6 millions de personnes touchées par le compte Facebook de la Région.

151 campagnes d'envois avec la base de données protocolaire ARC (Chaîne de réception authentifiée).

CAMPAGNES SUR LES COMPÉTENCES DE LA RÉGION

Déploiement dans la presse régionale et les radios locales associatives de 10 campagnes thématiques pour valoriser les compétences de la Région.

META CAMPAGNE SUR L'ORIENTATION

La Région a mis en œuvre une campagne d'envergure durant le mois de mars. Elle était consacrée à l'orientation pour accompagner le premier « forum Explore les métiers » organisée au Parc des expositions de Dijon (21). Les supports d'information utilisés ont été les réseaux sociaux, la presse et les annonces en ligne, la radio, etc.



HABILLAGE DU BÂTIMENT VIOTTE

Création et mise en place d'un habillage graphique et d'une signalétique pour le nouveau bâtiment régional Viotte à Besançon (25). L'objectif est de mettre en avant des femmes remarquables de Bourgogne-Franche-Comté.

INAUGURATION DU CREPS

Co-organisation d'un événement inaugural avec les équipes du Creps (centre de ressources, d'expertise et de performance sportive) de Dijon : gestion des invitations, habillage graphique du bâtiment, réalisation d'un film promotionnel, etc.



MAGAZINE MA RÉGION EST LÀ

L'édition 2023 du magazine Ma Région est là a été consacrée à la politique développement économique de la Région. Cible : le grand-public bourguignon-franc-comtois, avec une diffusion en toutes boîtes aux lettres, soit plus d'1,4 million d'exemplaires.

MA RÉGION EST LÀ !

MAGAZINE DE LA RÉGION
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

HIVER
2023



L'ÉCONOMIE EN VIE

LES ENJEUX DE VOTRE RÉGION POUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE



**P. 13 SOUTENIR
LES INNOVATIONS
THÉRAPEUTIQUES PUBLIQUES**

**P. 21 L'ÉCOLE
NATIONALE
DE L'HYDROGÈNE**

**RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTÉ**



**VI. MOBILISER NOS
RESSOURCES HUMAINES
ET NOTRE EXPERTISE**

A. LA MODERNISATION DES SERVICES RÉGIONAUX

POLITIQUE DE RESSOURCES HUMAINES

ELÉMENTS DE CONTEXTE

Dans le domaine des Ressources humaines (RH), les nouvelles instances de dialogue social (prévues par la loi de réforme de la fonction publique) ont été installées en janvier : comité social territorial et la formation spécialisée en matière de santé, sécurité et conditions de travail (FSSSCT).

La valorisation du régime indemnitaire des agent-es a été le fil rouge de l'année 2023 : ce dossier a rythmé le premier semestre de nombreux échanges riches et constructifs au sein du dialogue social puis a été mis en œuvre au cours du second semestre. Le sujet, vu initialement sous l'angle de l'attractivité de la Région en tant qu'employeur, a dû intégrer la problématique devenue très actuelle du pouvoir d'achat.

Enfin, le transfert de compétences de gestion du Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader) a été effectif au 1^{er} janvier. L'accompagnement des agent-es transférés de l'Etat à la Région s'est poursuivi en 2023. Douze postes temporaires ont également été créés en complément.

MESURES VOLONTAIRES EN FAVEUR DU POUVOIR D'ACHAT DES AGENT-ES

La Région agit pour l'attractivité de ses postes et la fidélisation de ses agent-es :

- mise en place d'un nouveau régime indemnitaire profitant à 95% du personnel ;
- versement d'un Complément indemnitaire annuel (CIA) exceptionnel ;
- versement de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat.

Ces décisions s'ajoutent aux évolutions règlementaires décidées par l'Etat telle que l'augmentation de la valeur du point d'indice.

SENSIBILISATION AUX RÈGLES DE SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

La Région a mis en place une action de sensibilisation à destination des responsables d'équipe dans les lycées au cours des mois d'avril et mai 2023. Cette formation obligatoire avait pour objectifs de mettre à jour les connaissances dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail ainsi que de repreciser leur rôle en la matière. 150 agent-es d'encadrement ont participé à cette sensibilisation.



CHIFFRES CLÉS

5,4 millions d'euros de mesures volontaristes en matière de pouvoir d'achat.

66% des recrutements permanents dans les lycées ont concerné des agent-es déjà présents dans la collectivité en tant que contractuels non permanents.

381 agent-es ont été inscrits au tableau d'avancement de grade ou sur liste d'aptitude au titre de la promotion interne.

86% des agent-es au siège ont télétravaillé...

... et ont effectué en moyenne **60 jours** de télétravail.

FORMATION DE LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Des formations de non-discrimination à l'embauche ont été dispensées à 220 encadrant-es du siège et des lycées. Ce dispositif s'inscrit dans le plan d'actions égalité femmes-hommes 2021-2023.

MODERNISATION ET DÉMATÉRIALISATION DES PROCESSUS RH

De nouvelles étapes ont été accomplies en 2023 :

- après une expérimentation en 2022, la dématérialisation des entretiens professionnels des agent-es des lycées a été déployée à tous les établissements publics locaux d'enseignement (EPL) ;
- à la demande des représentant-es du personnel, la Région a ouvert la possibilité pour les agent-es des lycées d'accéder directement à leur planning issu du logiciel de gestion des temps.

CÉRÉMONIE DE VŒUX ET DE REMISE DES MÉDAILLES

Après deux années d'interruption en raison du covid, les cérémonies de vœux et de remises des médailles d'honneur ont pu reprendre en 2023. Plus de 1200 agent-es ont participé aux neuf cérémonies organisées sur l'ensemble du territoire régional.



MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE

ELÉMENTS DE CONTEXTE

La délégation à la modernisation de l'action publique (DéMo) accompagne la direction générale dans sa démarche de transformation des pratiques professionnelles et managériales. Elle agit dans les domaines suivants : accompagnement managérial, amélioration continue du fonctionnement de l'administration, conduite de projets, coopération et communication au sein des équipes, qualité de service à l'utilisateur et l'utilisatrice, innovation, communication interne et managériale, égalité /diversité.

En 2023, elle a poursuivi ses accompagnements des directions et des managers, son action de formation et sensibilisation, ses expérimentations dans le domaine du management et des politiques publiques, la mise en œuvre de la communication interne et managériale.

CHIFFRES CLÉS

49 équipes accompagnées pour améliorer leurs pratiques.

500 personnes inscrites au Mois de l'innovation publique pour 33 événements organisés.

142 agentes et agents impliqués dans un réseau à enjeu collectif (facilitatrices et facilitateurs du laboratoire d'innovation et de coopération, communication, modernisation, numérique/données, transition énergétique, égalité femmes/hommes et handicap).

69 % de réponses au 1^{er} baromètre social de l'administration régionale.

73 managers accompagnés (formations, co-développement, boussoles managériales, communauté apprenante, etc.).

TESTER DE NOUVELLES PRATIQUES PROFESSIONNELLES AVEC LE DISPOSITIF « ADAPTONS LE TRAVAIL AU CERVEAU »

Ce dispositif vise à améliorer les modes de travail individuels et collectifs ainsi qu'à créer des environnements de travail favorisant l'engagement, la réduction du stress, de la fatigue et de la surcharge mentale. 112 agentes et agents ont ainsi pu comprendre le fonctionnement du cerveau et l'influence de leurs modes de travail sur ce dernier et développer leurs capacités à s'organiser, collaborer et s'adapter.



CRÉER UN INTRANET POUR LES ÉLU-ES DE LA RÉGION

Le site intranet à destination des élu-es, lancé fin juin 2023, vise à développer le lien entre les services administratifs et les élu-es de la Région et à valoriser les politiques publiques régionales. Au menu: actualités, informations pratiques et accès aux applications pour faciliter leur travail au quotidien, revue de presse, publication des stratégies et schémas régionaux, des évaluations, calendrier des événements, etc.

METTRE EN ŒUVRE LA DÉMARCHE SERVICES PUBLICS+

La collectivité est engagée dans la démarche Services publics+ pour améliorer la qualité de service à l'utilisateur et l'usager. Les directions doivent déployer les engagements du référentiel d'ici 2026. La première phase du projet a consisté à accompagner trois premières directions pour évaluer leurs pratiques et points d'amélioration, et à participer au Baromètre Afnor (association française de normalisation) expérience citoyens.



POURUIVRE LA RÉALISATION DES BOUSSOLES MANAGÉRIALES

Une trentaine de nouvelles boussoles ont été réalisées en 2023, concernant ainsi la moitié des encadrantes et encadrants depuis 2022. Cet outil leur permet de situer leurs pratiques par rapport à un référentiel de 18 pratiques managériales. Il donne l'occasion de repérer et valoriser les pratiques qui sont perçues comme acquises et à l'œuvre, et celles sur lesquelles il ou elle est invité-e à progresser.

ACCOMPAGNER LA COMMUNICATION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Neuf webinaires en direction du personnel des services administratifs ont été proposés par le directeur général des services. Vingt rendez-vous ont aussi permis de réunir les managers des services administratifs avec pour objectifs de les informer, de recueillir leurs avis, d'enrichir leur réflexion sur le management et de renforcer le collectif (11 comités des managers, 7 comités pour tout l'encadrement, 2 séminaires).

SYSTÈMES D'INFORMATION

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

Le fil rouge de la période 2023 - 2025 est de recenser les besoins numériques des directions de la Région, les prioriser, les objectiver et planifier leur mise œuvre. Le Schéma directeur des systèmes d'Information (SDSI) est le document de référence pour ce chantier.

Les domaines d'intervention de la Direction des systèmes d'information (DSI) regroupent: la sécurité numérique, le matériel informatique et éditique, les logiciels ainsi que l'accompagnement aux nouveaux usages qui y sont liés (dématérialisation et modernisation des procédures). En 2023, la DSI a procédé à des ajustements de son organisation notamment avec la mise en place du centre de service destiné à mieux coordonner la réponse aux demandes et incidents informatiques et téléphoniques.

Des projets importants ont démarré comme Europac (outil de gestion des aides agricoles européennes) en juin, Onde (Outil Numérique de Développement Economique) et Licorne (évolution de l'application des transports scolaires) en juillet, d'autres comme AIR (Aides Régionales) ont vu la livraison des premiers modules.



CHIFFRES CLÉS

9 dispositifs Europac

ouverts sur lesquels ont été déposés 950 dossiers de subventions.

1,8 million d'euros pour le développement de la version 1 d'Onde (développement économique).

24 169 documents signés via le parapheur électronique Siel dont 1 770 concernant les ressources humaines (contrats, etc.).

320 postes de travail installés dans le nouveau bâtiment Viotte, ainsi que 17 copieurs et 10 salles de visioconférence.

4 millions de messages électroniques bloqués par les outils de sécurité sur les 7 millions reçus sur la messagerie régionale.



SIGNATURE ÉLECTRONIQUE ET DÉMATÉRIALISATION DES PROCÉDURES INTERNES

Le déploiement du parapheur électronique Siel s'est poursuivi:

- 350 agent-es ont été formés à l'utilisation et à la configuration des circuits de signature ;
- 63 cadres et 12 élu-es sont équipés de clés de signatures et habilités à signer numériquement.

Dans le cadre des travaux sur le Dossier individuel de l'agent (DIA), la décision a été prise de déployer l'outil de coffre-fort électronique Silae. Une étude visant à fixer le cadre et la stratégie de gestion électronique des documents et d'archivage a été lancée.

MISE EN RELATION DES APPLICATIONS ATHENA ET AGORA

La Région s'est distinguée en interconnectant l'application régionale Athena et la base de données nationale Agora, pour les actions de formation professionnelle. Ce travail a été fait en collaboration avec les autres Régions, France Travail et la Caisse des dépôts. La Région est pionnière dans ce chantier dont l'objectif est de mettre en œuvre le principe "dites-le nous une fois" qui consiste à éviter aux usager-es de fournir, lors de leurs démarches en ligne, des informations ou pièces justificatives déjà détenues par d'autres administrations, en s'appuyant sur le partage automatique de données.



SYSTÈME D'IMPRESSION SÉCURISÉE MYQ

116 copieurs (sur 135) ont été équipés du système myQ. Il permet à l'utilisateur de libérer ses impressions sur le copieur de son choix sans avoir à le sélectionner à priori. Ainsi il est possible de lancer une impression depuis Dijon et de la récupérer à Besançon simplement en positionnant son badge sur le lecteur présent sur le copieur.

Cette solution, outre le confort pour l'utilisateur, permet d'espérer une réduction des impressions d'au moins 20%, chiffre correspondant aux impressions qui ne sont jamais récupérées par leur propriétaire.

DÉMARRAGE DE AIR

Remplacement de l'ancienne application Olga de gestion des subventions par l'application AIR (Aides Régionales): reprise des données des tiers et de l'historique.



RENFORCEMENT DE LA SÉCURITÉ DES DONNÉES

Des chantiers techniques ont abouti au cours de l'année comme le renforcement de la sécurité du poste de travail avec l'évolution du VPN (Fortinet), le verrouillage de fonctionnalités sensibles sur les postes de travail (Bios), et la généralisation de la téléphonie logicielle (Rainbow) à la place du téléphone traditionnel.

Dans le domaine réseau, il y a eu le déploiement des liens d'interconnexions SDWAN reliant les différents sites. Ceci permet à tous les agent-es d'accéder aux ressources informatiques internes mais aussi de sortir sur Internet.

ÉVALUATION ET PERFORMANCE

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

Les objectifs principaux de la collectivité régionale en matière d'évaluation et de mesure de la performance sont :

pour le pilotage et le contrôle de gestion :

- le développement d'un tableau de bord régional, avec un volet de suivi du Plan d'accélération de l'investissement (Pair) ;
- Le bilan de la déclinaison opérationnelle annuelle du plan de mandat ;
- l'analyse des fiches d'impact ;
- le contrôle des satellites de la Région ;
- les contrôles de coût.

pour l'évaluation :

- l'évaluation des politiques régionales ;
- le suivi des recommandations formulées à l'issue des travaux ;
- la communication des résultats des évaluations ;
- la sensibilisation à la culture de l'évaluation.

CONTRÔLE DE GESTION EXTERNE: ANALYSES SIMPLIFIÉES

437 structures de droit privé (sur les 456 ayant perçu en 2022 plus de 75 000 euros de subventions régionales) ont produit les documents comptables attendus par la collectivité. 289 contrôles simplifiés ont été effectués. L'analyse de ces documents permet de déterminer un niveau de risque financier (très risqué, risqué, satisfaisant ou très favorable).

CONTRÔLE DE GESTION EXTERNE: ANALYSES DÉTAILLÉES

La Région a effectué une analyse détaillée des comptes de 17 SEM et SPL et de Batifranc. La collectivité a fait une analyse des cinq régions régionales (Ardea, Pôle Energie, Frac - Fonds régional d'art contemporain, Cité de la voix et Maison de l'Europe), du Parc naturel du Ballon des Vosges et du GIP ARNiA.

AMÉNAGEMENT ET EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS ET ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES

La DSI s'est largement mobilisée pour participer aux projets d'aménagement des bâtiments Viotte et Elithis.

À l'occasion du renouvellement du Ceser (conseil économique, social et environnemental régional), la DSI a procédé à l'acquisition, au paramétrage et au déploiement des équipements attribués aux membres du Ceser.

Enfin, 2023 a été marquée par la livraison du projet Effilogis (le programme régional pour l'efficacité énergétique des bâtiments), dont le développement du site internet: www.ffmpeg.fr



CHIFFRES CLÉS

Analyses détaillées de 17 SEM (sociétés d'économies mixtes) et

SPL (sociétés publiques locales), de **5** régions régionales et de Batifranc.

289 analyses simplifiées effectuées.

44 fiches d'impact analysées.

7 évaluations terminées en 2023.

10 évaluations en cours à fin 2023.

Près de **70 % des recommandations** formulées à la fin des évaluations sont mises en œuvre.

12 publications dans l'Intranet (synthèses et rapports finaux des évaluations).



DIX ÉVALUATIONS EN COURS

Fin 2023, dix évaluations étaient encore en cours: éducation à l'environnement, plateformes de recherche, parcs naturels régionaux, aides au permis de conduire, dispositifs d'audits et de conseils en agriculture, prise en compte de l'égalité femmes-hommes en matière d'orientation, appel à projets actions innovantes en orientation, appel à projets initiatives territoriales en formation, évaluation d'impact sur la santé, sécurisation des parcours dans l'intérim.

B. LES SERVICES DE SOUTIEN À L'ACTION RÉGIONALE

GESTION FINANCIÈRE

Dans un contexte budgétaire incertain, marqué par les conséquences persistantes de l'inflation et la hausse des taux d'intérêts, l'action de la direction des finances et du budget a été centrée sur l'aide à la décision, un pilotage budgétaire réactif, une gestion comptable de qualité.

Les outils de programmation des investissements ont été développés avec la démarche conséquente et inédite du plan pluriannuel d'investissement (PPI).

La direction des finances s'est également fortement mobilisée pour moderniser son cadre de gestion et conduire des projets d'évolution, avec notamment le nouveau règlement budgétaire et financier, le passage à la nouvelle nomenclature M57 et la mise en place du budget annexe des services d'aménagement numérique.

CHIFFRES CLÉS

2,3 milliards d'euros de nouveaux engagements sur le PPI 2024-2030 ; une stratégie d'investissements déclinée en 122 fiches.

1,85 milliard d'euros de budget 2024 en crédits de paiement, dans un contexte toujours marqué par le choc énergétique et inflationniste (le budget 2024 étant préparé en 2023).

19 jours de délai global de paiement (DGP) des factures en 2023. Il est bien inférieur au délai réglementaire de 30 jours.

47 092 mandats et **6 566 titres de recette** ont été émis.

34 audits d'opérations financées par les fonds européens, réalisés: 30 pour les programmes régionaux et 4 entre les régions (au titre d'Interreg).

CONTRÔLE DE GESTION INTERNE

La collectivité a poursuivi le calcul des coûts d'administration, comprenant les coûts RH, bâtiments et fonctionnements divers.

PILOTAGE

Le tableau de bord mensuel de la collectivité s'est enrichi (nouvelle présentation, création d'une synthèse avec les éléments clés, pages « zoom », suivi du Feader (fonds européen agricole pour le développement rural) et des nouvelles programmations Feder/FSE (fonds européen de développement régional/ fond social européen) et Interreg.

La Région a également produit la déclinaison annuelle du plan de mandat, rendu un avis sur 44 fiches d'impact et analysé des fiches PPI (plan pluriannuel d'investissement) sous l'angle environnemental.

HUIT ÉVALUATIONS TERMINÉES

Les évaluations terminées en 2023: carte Avantages jeunes, Ordil (prêt d'ordinateurs aux lycéens et lycéennes), tourisme fluvial, dispositif de formation linguistique, modules de formation « services à la personne », politique santé, trame verte, impact de la commande publique. Les résultats de ces évaluations sont présentés en assemblée plénière et publiés régulièrement dans l'Intranet.



CONSTRUCTION D'UN PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT POUR RENFORCER LE PILOTAGE BUDGÉTAIRE

Le PPI est un outil de pilotage et de programmation des investissements, selon une démarche d'anticipation, de responsabilité et de transparence. Il est constitué de deux blocs: les projets déjà décidés (1,5 milliard d'euros) et les nouvelles autorisations de programme (AP) pour la période 2024-2030 (2,3 milliards d'euros). Son élaboration a fait l'objet d'un travail approfondi en lien avec les directions et l'exécutif régional.

RÉFÉRENTIEL M57: UNE NOUVELLE INSTRUCTION BUDGÉTAIRE ET COMPTABLE

Un travail conséquent de transposition vers le nouveau plan de comptes a été effectué. Des nouvelles règles de gestion du patrimoine, les procédures de rattachements et de provisions ont également été mises en œuvre ou améliorées. La codification des programmes budgétaires a été actualisée.

Des sessions de formation aux agent-es ont été dispensées. Les délais ont été respectés garantissant la migration au 1^{er} janvier 2024.

MODIFICATION DU RÈGLEMENT BUDGÉTAIRE ET FINANCIER (RBF)

Cette modification a permis d'intégrer de nouvelles conditions d'attribution et de versement des aides régionales (écoconditionnalité, nouvelles obligations en matière de communication, renforcement du principe d'incitativité). Le RBF intègre également les évolutions liées au M57, un allongement du délai de réalisation des opérations d'investissement et une simplification de l'exécution des dossiers.

STRATÉGIE DE FINANCEMENTS

La Région a poursuivi sa stratégie de gestion active de la dette et de la trésorerie dans un contexte de marché financier dégradé. Elle combine des enjeux de sécurisation et diversification des sources de financement auprès des prêteurs institutionnels et des établissements bancaires classiques. Les actions pour optimiser la gestion quotidienne de trésorerie ont été renforcées afin de minimiser les frais financiers.



PROJET AIR

La première phase du projet a été déployée avec la mise en production de la nouvelle version du portail des aides. Il apporte notamment de meilleures prestations techniques. La seconde phase a été lancée, avec les tests des nouvelles fonctionnalités et les travaux préalables à l'interfaçage du portail avec le système d'information financier de la collectivité, prévu pour 2024.

AUDITS D'OPÉRATIONS

La campagne d'audits 2023 a été réalisée avec un fort taux d'internalisation et un taux d'erreur définitif très faible.

Les réponses aux recommandations émises dans le cadre des audits européens de 2022 ont permis de lever les remarques formulées par les organes de contrôle.

La Région a organisé les rencontres interrégionales de l'audit à Besançon (25), réunissant les auditeurs et auditrices de plusieurs régions françaises autour de sujets d'actualité et techniques.

MOYENS GÉNÉRAUX

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

La Région a poursuivi en 2023 la mise en œuvre de son Schéma directeur immobilier et environnemental du patrimoine administratif conformément au Plan pluriannuel d'investissement (PPI).

A Besançon (25), cela se traduit par la réception du nouveau site de Viotte, le déplacement de l'atelier de reprographie à Castan, l'acquisition du bâtiment Delavelle et la location du bâtiment Brégille. A Dijon (21), une nouvelle organisation des locaux s'est mise en place, grâce à l'acquisition de quatre niveaux supplémentaires de la tour Elithis, et les mouvements de personnel entre ce site, les sites de Garibaldi et du 46 Devosges.

Par ailleurs, les biens immobiliers nécessaires à l'exercice de la compétence transports scolaires ont été transférés par Bail emphytéotique administratif (BEA) vers la société publique locale Mobilité.

Dans la continuité du décret Tertiaire, qui vise à améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments publics, une campagne de 19 audits énergétiques a été réalisée sur les différents bâtiments administratifs dans le but de cerner les opportunités d'optimisation énergétique.

Conformément à la Loi d'orientation des mobilités (LOM), la Région poursuit l'acquisition de véhicules à faible émission. Cette mesure témoigne de l'engagement en faveur de la transition énergétique et de la réduction de l'empreinte carbone.

PLAN DE SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE

Destiné à réduire les consommations d'énergie, le Plan de sobriété énergétique (PSE) a été expérimenté entre janvier et août. Il s'agit de la fermeture de certains bâtiments les vendredis et durant les périodes de vacances scolaires. Les agent-es peuvent s'installer dans des « bureau accueillants » d'autres bâtiments ou faire du télétravail. Cette phase test a permis de réaliser entre 25 % et 45 % d'économies d'énergie pour les sites concernés représentant 50 000 euros par an. L'assemblée régionale a acté la pérennisation du PSE en décembre.



PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ PAR PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES

La Région a fait installer des panneaux photovoltaïques en toiture des bâtiments des 16 et 17 boulevard de la Trémouille à Dijon (21). D'une puissance de 51 kWc (kilowatt-crête), il couvrent environ 20 % de la consommation électrique du 17 Trémouille.

MIEUX COMMUNIQUER AVEC LES USAGERS INTERNES

La Région a initié une démarche pour améliorer les relations entre la direction des moyens généraux et ses usager-es internes. Ce projet porte sur cinq domaines d'action (parc automobile électrique, standard téléphonique, déménagements, procédures, gestion des dysfonctionnements techniques dans les bâtiments). Les objectifs poursuivis sont la meilleure compréhension des procédures et leur évolution éventuelle, l'amélioration des échanges et du niveau de satisfaction, etc.

CHIFFRES CLÉS

Plus de 500 agent-es se sont installées dans de nouveaux bureaux du bâtiment Viotte à Besançon, Elithis et au 46 Devosges à Dijon.

600 000 euros économisés par an sur le budget de fonctionnement dans le cadre du Schéma directeur immobilier.

2 383 demandes d'interventions techniques en interne: 1929 en maintenance, 454 pour le parc automobile et 707 pour le transport des élu-es.

5 660 réunions ont été organisées dans les locaux administratifs.

1 772 travaux d'imprimerie réalisés dans les ateliers de Dijon et Besançon pour les besoins des services, représentant un volume d'1,5 million de copies.





ASSEMBLÉES, DOCUMENTATION ET COURRIER

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

En 2023, la priorité a, d'abord, été de proposer des services numériques performants et faciles d'accès dans un contexte de modernisation de l'administration régionale. Cette démarche permet :

- de rendre un service public de qualité aux usager-es de la collectivité ;
- d'améliorer l'accessibilité de l'information ;
- et d'accompagner l'évolution des pratiques en faveur de la dématérialisation.

Ensuite, la Région a poursuivi sa démarche de prévention et de lutte contre les conflits d'intérêts afin de garantir l'expression de la démocratie locale.

CHIFFRES CLÉS

14 066 articles

ont été sélectionnés par la documentation et mis à disposition des services de la collectivité.

55 454 courriers enregistrés, et 334 navettes courriers entre Besançon et Dijon représentant 5 tonnes de documents.

1 119 délibérations ont été adoptées par les assemblées plénières et commissions permanentes.



RECHERCHE D'UN-E DÉONTOLOGUE POUR LES ÉLU-ES DU CONSEIL RÉGIONAL

La Région a souhaité donner à ses élu-es la possibilité de consulter un-e référent-e déontologue chargé-e de leur apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques, conformément à l'article 218 de la loi 3DS (loi de différenciation, décentralisation, déconcentration et simplification).

Après une consultation infructueuse, divers contacts ont été pris auprès de juridictions administratives. Les recherches et les démarches engagées ont été nombreuses et longues avant d'aboutir positivement en fin d'année.

IMPACT LIÉ AU PASSAGE À LA NOUVELLE NORME COMPTABLE M57

Le passage à la nouvelle norme comptable M57 a nécessité une évolution de l'application de gestion des rapports et délibérations de la collectivité et l'intervention du prestataire dédié. Toutes les directions ont été sensibilisées aux modifications apportées et impacts générés.

Les gestionnaires administratifs et financiers de la direction des assemblées, de la documentation et du courrier ont suivi les formations dispensées par la direction des finances et du budget afin d'intégrer les évolutions liées au passage de la M71 à la M57.

NOUVELLES DÉLIBÉRATIONS SUR LES ÉLU-ES SIÉGEANT AU SEIN D'ORGANISMES EXTÉRIEURS (SUITE À UN CONTENTIEUX ADMINISTRATIF)

L'annulation prononcée le 5 décembre 2023 par le tribunal administratif de Besançon a contraint la collectivité à procéder au renouvellement des désignations concernées. Afin de minimiser au mieux les impacts que cela a généré pour les organismes dans lesquels les élu-es siégeaient au titre de la Région, les désignations les plus urgentes ont été effectuées lors de l'assemblée plénière des 14 et 15 décembre 2023 et une commission permanente dédiée a été programmée le 19 janvier 2024.

BIEN-ÊTRE AU TRAVAIL ET RENFORT DES ÉQUIPES

Dans le cadre des travaux d'amélioration des conditions de travail menés par la collectivité, à Besançon, de nouveaux locaux ont été proposés aux équipes de la direction des assemblées, de la documentation et du courrier. Ceci a permis d'améliorer la proximité des services et d'aménager un espace convivial dédié à la consultation des ouvrages et revues de la documentation. L'équipe des encadrant-es a été renforcée par une chargée de mission « appui au pilotage ».



ACHATS

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

L'année 2023 a été marquée par des consultations très importantes : l'attribution de l'ensemble du programme qualifiant de formation professionnelle, l'attribution des marchés de transport scolaire des départements du Jura, de la Côte-d'Or et de l'Yonne et de transport interurbain de la Côte-d'Or et de la Saône-et-Loire et la prestation de billetterie, la première consultation par concession pour l'ouverture à la concurrence du ferroviaire, le développement de plateformes numériques, les assurances des biens et de la flotte de véhicules de la Région, etc.

La Région s'est impliquée pour faire avancer les projets du Schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables (Spaser). Notamment celui portant sur la relocalisation alimentaire, la mise en œuvre de clauses d'insertion sociale (pour des personnes en situation de handicap ou éloignées de l'emploi) dans les marchés de travaux, l'enlèvement des Déchets d'équipement électriques et électroniques (DEEE) afin de sécuriser les filières d'élimination, etc.

Enfin, la charte de déontologie des acheteurs a été présentée en assemblée et communiquée. Certaines commissions d'appel d'offres ont été dématérialisées en lien avec le comité d'éthique régional.

LANCEMENT DU NOUVEAU PORTAIL DOCUMENTAIRE

Après plusieurs mois de travail intense, de paramétrages complexes, en lien avec la direction des systèmes d'information et le prestataire retenu à la suite d'une consultation, le lancement du nouveau portail documentaire a pu avoir lieu courant novembre 2023. L'équipe des documentalistes va ainsi pouvoir offrir aux agent-es et aux élu-es un accès à l'information adapté aux pratiques et aux besoins de chacun-e.

PASSAGE AU PARAPHEUR ÉLECTRONIQUE

Le déploiement du parapheur électronique SIEL se poursuit au sein de la collectivité. Les agent-es de la direction des assemblées, de la documentation et du courrier (DADC) ont été tous formés à l'utilisation de cette nouvelle application. Cette évolution a nécessité d'adapter les modalités de travail de chacun-e afin d'éviter toute rematérialisation des documents ayant fait l'objet d'une signature électronique. Un travail sur les procédures d'archivage est également engagé.

CONTRIBUTION À LA RÉALISATION DE L'INTRANET DES ÉLU-ES

La direction des assemblées, de la documentation et du courrier a largement contribué à la construction de l'intranet dédié aux élu-es. Cet espace permet d'accéder à de nombreuses informations mises en ligne par les directions de la collectivité. Les élu-es peuvent ainsi accéder notamment à la revue de presse et y trouver les informations concernant les assemblées délibérantes et leur statut.



CHIFFRES CLÉS

418 millions d'euros HT, c'est le montant des 662 marchés publics attribués.

152 consultations lancées.

315 marchés du programme qualifiant de formation professionnelle, pour 116 millions d'euros HT.

100 000 heures d'insertion, réalisées par 317 personnes éloignées de l'emploi, dans le cadre des opérations de travaux de la Région.

7 tonnes de matériels informatiques enlevées pour recyclage et transportées par des structures de l'insertion.

218 millions d'euros HT, c'est le montant des marchés attribués par la Région pour les marchés de transport routier et scolaire.

RÉSEAU INTERNET TRÈS HAUT DÉBIT RCUBE

Le montant du contrat conclu, après négociation, pour l'exploitation, l'extension et l'évolution du réseau RCube très haut débit est de 13,25 millions d'euros.



RELOCALISATION DES ACHATS DE DENRÉES ALIMENTAIRES (RADA)

Deux marchés ont été attribués à des productrices et producteurs locaux pour les 21 lycées expérimentateurs:

- le marché de fruits et légumes frais, bio, locaux et de saison (28 tonnes livrées en 2023 contre 4 tonnes en 2022) ;
- le marché fruits et légumes surgelés (sur 4 mois, 41 tonnes livrées comprenant 17% de produits sous signe officiel de qualité, dont 11% en bio).

Par ailleurs, la consultation pour les achats de produits laitiers a été lancée.



CONSULTATION POUR LA CONCESSION FERROVIAIRE DE LA LIGNE BOURGOGNE OUEST-NIVERNAIS

La Région a publié, en juillet 2023, l'avis portant sur la concession ferroviaire de cette ligne. Cette portion correspond à 4,7 millions de trains-kilomètres (23 % de l'offre régionale) et s'appuie sur 42 trains.

La valeur estimée de ce lot est de 90,8 millions d'euros HT par an sur 10 ans.



TEST À L'AVEUGLE DE PRODUITS LAITIERS

Des chef-fes de cuisine des lycées ont testé « à l'aveugle » des produits laitiers (fromage blanc, crème, yaourt) déposés par les candidats à l'appel d'offres. Ils ont attribué une note basée sur le visuel, la texture et le goût, sans savoir de quelle ferme ou distributeur ils provenaient.

La qualification organoleptiques était l'un des critères pour le choix du prestataire, avec le prix et la technique de production.

Les mêmes tests ont été réalisés pour les fruits et légumes, les produits surgelés et les produits carnés.

AFFAIRES JURIDIQUES ET ARCHIVES

ELÉMENTS DE CONTEXTE

Pour le service des archives, l'année 2023 est marquée par les déménagements et la restructuration de procédures de fonctionnement internes au service. Pour le service des affaires juridiques, l'activité connaît une augmentation des contentieux liés au Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader) et des demandes à haute expertise dans des délais contraints.



CHIFFRES CLÉS

200% d'augmentation de l'activité des archives par rapport à 2022 (333 mètres linéaires d'entrées d'archives).

54 contentieux toujours pendants en 2023.

1 279 conseils juridiques rendus en interne.

770 mètres linéaires d'archives éliminées (dont 589 pour le site de Dijon).

150 000 euros dédiés aux archives et affaires juridiques par la Région.

MISE EN CONCURRENCE TER

La Région a mis en place un suivi du processus de mise en concurrence du service public ferroviaire de voyageurs avec la résiliation de la convention des Transports express régionaux (TER) 2018-2025 et la mise en œuvre d'un nouveau conventionnement, le contrat des services en gare, et la délégation de gestion à Gare et Connexions.

LIQUIDATION DE BFC GARANTIE

La Région a procédé à la liquidation de BFC Garantie en lien avec le nouvel opérateur Siagi (société de caution mutuelle pour les petites entreprises): rédaction des actes, mise en œuvre opérationnelle, etc.

DÉMARCHE ANTI-CORRUPTIVE

La Région a lancé une démarche visant à se doter d'une cartographie des risques d'atteintes à la probité.



RESTRUCTURATION DE PROCÉDURES INTERNES ET DÉFINITION DE L'OFFRE DE SERVICE

Le traitement des archives est réalisé par l'Esat Acodège (établissement et service d'aide par le travail) qui prend en charge les documents éliminables pour un recyclage en pâte à papier.

La Région a procédé à l'écriture des procédures internes de fonctionnement du service archives et définit l'offre de service des archivistes pour les directions de la collectivité.

DÉMÉNAGEMENTS

Les nombreux déménagements opérés au sein de la collectivité ont créé une augmentation significative de la demande en archivage sur une période relativement restreinte.





VII. LE CONSEIL
ÉCONOMIQUE, SOCIAL
ET ENVIRONNEMENTAL
RÉGIONAL (CESER)

ELÉMENTS DE CONTEXTE

Selon la loi, "le Conseil économique, social et environnemental régional (Ceser) est, auprès du conseil régional et de la Présidente du conseil régional, une assemblée consultative. Il a pour missions d'informer le conseil régional sur les enjeux et conséquences économiques, sociaux et environnementaux des politiques régionales, de participer aux consultations organisées à l'échelle régionale, de conduire des études de prospective territoriale régionale ainsi que de contribuer à des évaluations et à un suivi des politiques publiques régionales."

2023 a été l'année de fin de mandat du Ceser impliquant un travail de préparation du mandat 2024-2029. L'arrêté de composition des organismes a été signé par le préfet de Région le 13 décembre et celui de composition nominative des conseillères et conseillers le 19 décembre.

CHIFFRES CLÉS

3 rapports adoptés en 2023: orientation, patrimoines et mutations du modèle associatif.

26 avis rendus sur les rapports de l'exécutif et 2 contributions aux politiques régionales.

1 expression commune des Ceser de Bourgogne-Franche-Comté, Auvergne-Rhône-Alpes et Région Sud sur les enjeux et problématiques du fret fluvial Rhône-Saône.

LES PATRIMOINES, LEVIER DU DÉVELOPPEMENT LOCAL DURABLE DANS LES TERRITOIRES RURAUX

Le Ceser s'est intéressé à la façon dont les actions en faveur des patrimoines contribuent au développement des territoires ruraux. Il a formulé quatorze préconisations pour interpellier la Région, l'État, les collectivités locales, les acteurs et actrices du territoire (associations, entreprises, opérateurs publics, opérateurs économiques, etc.) et les citoyens et citoyennes pour une meilleure prise en compte des patrimoines en Bourgogne-Franche-Comté.

MUTATIONS DU MODÈLE ASSOCIATIF: UN VIRAGE À PRENDRE

Les associations rencontrent des difficultés grandissantes (désengagement des adhérentes et adhérents, baisse du nombre de membres, complexités administratives, etc.). Le Ceser a établi un diagnostic des difficultés identifiées et proposé des pistes de réflexion et d'action pour permettre aux associations d'être en phase avec leur projet et demeurer des composantes à part entière de l'édifice social.



L'ORIENTATION : UN PARCOURS COMPLEXE POUR DES JEUNES EN QUÊTE D'INFORMATIONS

Le Ceser a produit un rapport sur l'information sur les métiers et les formations. S'appuyant notamment sur des auditions de jeunes, de parents et d'enseignantes et d'enseignants, le Ceser a fait le choix d'une approche globale de l'information mettant davantage l'accent sur l'accompagnement que sur les outils et le contenu de l'information. Le rapport s'adresse à la Région, à l'Etat et aux actrices et acteurs de l'orientation.



GLOSSAIRE

A

ADEME: agence de la transition écologique
AER: agence économique régionale
Afnor: association française de normalisation
AIPD: Analyse d'impact sur la protection des données
AIR: aides régionales (logiciel)
AP: autorisations de programme
ARC: chaîne de réception authentifiée
ARDEA: avances remboursables pour le développement des entreprises et de l'artisanat
AREFE: appui régional à l'effort de formation des entreprises
ARNia: agence régionale du numérique et de l'intelligence artificielle
AAD: associations d'aide à domicile

B

BBC: bâtiment basse consommation et bas carbone
BEA: bail emphytéotique administratif
BFC: Bourgogne-Franche-Comté
BTP: bâtiment et travaux publics

C

C2PA: centre de performance et de préparation athlétique
CdFS: conférence régionale des financeurs du sport
CEE: certificats d'économie d'énergie
Ceser: conseil économique, social et environnemental régional
CIA: complément indemnitaire annuel
CIO: centres d'information et d'orientation
Cirad: centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement
Cojo: comité d'organisation des jeux olympiques et paralympiques
COM: contrat opérationnel de mobilité
CPER: contrat de plan Etat-Région
CPIER: contrat de plan interrégional Etat-Région(s)
CPRDFOP: contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles
CRE: comité régional de l'énergie
Creps: centre de ressources, d'expertise et de performance sportive
CTAP: conférence territoriale de l'action publique

D

DEEE: déchets d'équipement électriques et électroniques
DGEFP: délégation générale à l'emploi et à la formation
DFCI: défense des forêts contre les incendies
DCS: directeur général des services
DIA: dossier individuel de l'agent
DJA: dotation jeune agricultrices et agriculteurs

E

EI: entreprises d'insertion
EnR: énergies renouvelables
ENT Eclat BFC: espace numérique de travail écoles collèges lycées académies et territoires en Bourgogne-Franche-Comté
EPCI: établissement public de coopération intercommunale
EPLÉ: établissements public local d'enseignement
Esat: établissement et service d'aide par le travail
ESRI: enseignement supérieur, recherche et innovation
ESS: économie sociale et solidaire
Etti: entreprises de travail temporaire d'insertion
Euro-pac: un outil de gestion des aides agricoles européennes

F

Falc: facile à lire et à comprendre
FAP: fonds d'aide aux projets
Feader: fonds européen agricole pour le développement rural
Feder: fonds européen de développement régional
FEI: fonds européen d'investissement
FSE: fonds social européen
FSS: formation sanitaire et sociale
FSSSCT: formation spécialisée en matière de santé, sécurité et conditions de travail

G

GAL: groupe d'action locale
GIE: groupement d'intérêt économique
GIP: groupement d'intérêt public
CFU: groupe fermé d'utilisateurs
Crebe: groupement régional des experts de la biodiversité et de l'environnement

H

HT: hors taxes

I

IFMS: institut de formation aux métiers de la santé
IFSI: institut de formation en soins infirmiers
Intherapi: thérapies innovantes, pharmaco-imagerie et imagerie médicale multimodale (en anglais: Innovative Therapies, Pharmaco-Imaging and Multimodal-Imaging)

L

Leader: liaison entre actions de développement de l'économie rurale
Licorne: outil numérique de gestion des transports scolaires
LOM: loi d'orientation des mobilités

M

MASCOT: mission d'accompagnement, de soutien et de conseil aux offices de tourisme
MFR: maisons familiales rurales

O

OIV: organisation internationale de la vigne et du vin
Onde: outil numérique de développement économique
ONU: organisation des Nations unies
OSE: dispositif "Oser semer ses envies"

P

PAC: politique agricole commune
Pair: plan d'accélération de l'investissement
PAM: plan avenir montagne
PAT: projets alimentaires territoriaux
PCAE: plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations
PLIE: plans locaux pour l'insertion et l'emploi
PME: petites et moyennes entreprises
PNR: parcs naturels régionaux
POTES: pionnières et pionniers ordinaires de la transition énergétique
PPI: plan pluriannuel d'investissement
PPUN: politique publique des usages numériques
Prat: pôle régional d'appui aux territoires
Pric: pacte régional d'investissement dans les compétences
PRF: programme régional de formation
PRRL: programme de restructuration et réhabilitation des lycées
PRSE: plan régional santé environnement
PSE: plan de sobriété énergétique
PSN: plan stratégique national

R

Rada: relocalisation des achats de denrées alimentaires
RBF: règlement budgétaire et financier
RH: ressources humaines
RNR: réserves naturelles régionales
RSE: responsabilité sociétale des entreprises

S

SEM: sociétés d'économies mixtes
SI: systèmes d'information
Sieg: services d'intérêt économique général
Spaser: schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables
SPL: sociétés publiques locales
Sraddet: schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires
SRDEII: schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation
SRDIA: stratégie de la donnée et de l'intelligence artificielle

SRDTL: schéma régional de développement du tourisme et des loisirs

T

TEA: territoire en action
TEE: transition écologique et énergétique
TEN: territoires engagés pour la nature
TER: transport express régional
THD: très haut débit
TPE: très petites entreprises

U

UBFC: université de Bourgogne-Franche-Comté
UFC: université de Franche-Comté

V

VAE: validation des acquis de l'expérience
VNF: voies navigables de France

Z

ZAN: zéro artificialisation nette

RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE

4, square Castan
CS 51 857 25 031 Besançon CEDEX
0 970 289 000

www.bourgognefranchecomte.fr
Retrouvez-nous sur   